Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

14

Montreux, le 27 avril 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Gouache REEVES, la couleur qui chante

La majorité des écoles anglaises se sert des couleurs REEVES, couleurs d'ailleurs de plus en plus appréciées par les instituteurs de notre pays pour leur qualité supérieure et leur prix avantageux.

3. Gouache liquide REDIMIX disponible en 15 coloris. Contenance : 568 cm³

2. Godet No 5

1. Jeu de pains de gouache (6 couleurs, remplaçables)

4. Pains de gouache au détail, pour réassortir la gamme de couleurs des palettes. 23 coloris. Blocs No 1 : 44 × 16 mm, No 2 : 57 × 19 mm

5. Couteau à palette

6. Gouache polymère REEVES, pour peinture au couteau. 21 coloris. Tubes de 300 cm³. Une fois sèches, ces couleurs sont imperméables et brillantes.

Les couleurs REEVES ainsi que tout ce qui fait partie du matériel scolaire courant sont vendues par la maison iba

iba berne sa
Schläflistrasse 17
3000 Berne
tél. 031 / 41 27 55

Notre conseillère pour le matériel scolaire se fera un plaisir de vous présenter personnellement les produits REEVES. Les couleurs REEVES sont également en vente dans les magasins spécialisés. Représentation générale pour la Suisse : iba berne sa

SOMMAIRE

COMITÉ CENTRAL

Commission éducation permanente 331
Rapport financier de la SPR 332

VAUD

Vacances des jeunes 335
Assemblée des délégués 335
Croix-Rouge suisse de la jeunesse 351
Adieu à mon vieux maître 351
Commission d'achats 351
Questionnaire 351
Guilde suisse des flûtes de bambou 351
Cours AVEPS 351
Section de Lausanne 352
Gymnastique respiratoire 352
AVMCS 352
XVIIe Congrès de la SPV, rapports et documents 336 à 351

GENÈVE

Robert Dottrens, octogénaire 352

NEUCHÂTEL

Comité central 353

JURA

Centre de perfectionnement 354
Activité future de la SPJ 354
SJMG 354

FRIBOURG

L'activité de la SPF ne chôme pas 355

VALAIS

Prévoyance sociale : AI 356

ATTENTION, en raison de l'abondance des matières, les chroniques vaudoise, genevoise, neuchâteloise, jurassienne et fribourgeoise sont incomplètes. Les articles qui auraient dû trouver place dans ce numéro ne seront publiés que dans l'« Educateur » No 16.

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.
Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Comité central

Commission éducation permanente

La Commission éducation permanente de la SPR s'est réunie en session de deux jours les 23 et 24 mars dernier à Auvernier près de Neuchâtel.

Administration

Le président, notre collègue Maurice Blanc, tient tout d'abord à saluer Jean-Pierre Buri, nouveau délégué de la SPN. Puis, il signale que Jean-Pierre Rausis, président de la sous-commission A demande à être relevé de son mandat vu les charges que lui occasionne la commission « Congrès 1974 » qui vient de se mettre au travail sous sa présidence. Finalement, c'est Rodolphe Grob qui accepte cette charge et la commission l'en remercie chaleureusement.

Enfin, nous prenons congé du collègue Malfroy pour qui cette session est la dernière.

De la théorie à la pratique

La dernière assemblée de délégués ayant admis les objectifs présentés par l'EP, cette session avait pour but essentiel de tenter de trouver les moyens de les mettre en pratique.

Les deux sous-commissions ont donc œuvré à préparer une lettre à la Conférence des chefs de Département dont le contenu est le suivant :

— rappel des objectifs du rapport 1970 (La Chaux-de-Fonds) ;
— problème des formations de base (niveau universitaire) ;
— accès à l'université dans le cadre actuel du perfectionnement des enseignants ;
— problème des passages des enseignants d'un canton à l'autre ;
— participation des enseignants à l'élaboration et à l'organisation des cours;
— normes de temps consacré au perfectionnement (recyclage et formation continue).

Nous publierons ultérieurement le texte de cette lettre.

FB

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

L'Ecole La Nichée à Chexbres (internat et classes intercommunales de développement) cherche

directrice ou directeur ou couple directeur

Entrée en fonctions : 1er juillet 1973.

Ecrire à M. Ch. Borgeaud, président de l'Association Ecole La Nichée, 1605 Chexbres.

RAPPORT FINANCIER DE LA SPR 1972

Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Cotisations		58 845.50
Assurance (commission)		165.—
Intérêts divers		1 352.25
Remboursement impôt anticipé		611.90
Comité central : honoraires et séances	16 810.90	
Administration générale	13 296.05	
Délégations et ass. diverses	13 662.40	
Commissions	6 754.10	
Assemblées des délégués	1 524.50	
Subventions	1 666.25	
Cotisations	5 506.70	
Amortissement s/matériel	1 500.—	
Augmentation	253.75	
	60 974.65	**60 974.65**

2. Caisse de secours

Intérêts		907.60
Remboursement impôt anticipé		454.70
Dons	75.—	
Augmentation	1 287.30	
	1 362.30	**1 362.30**

3. Fonds Activités pédagogiques

Cotisations		17 556.—
Intérêts		218.60
Remboursement impôt anticipé		177.80
CIRCE	6 120.20	
Education permanente	8 575.90	
CORMEP et divers	2 060.20	
Augmentation	1 196.10	
	17 952.40	**17 952.40**

4. Fonds du Congrès

Cotisations		5 852.—
Intérêts		154.10
Augmentation	6 006.10	
	6 006.10	**6 006.10**

Bilan SPR au 31 décembre 1972

	Actif	**Passif**
Caisse	1 478.40	
Chèques postaux	17 676.67	
Livrets de dépôts	46 948.30	
Titres	38 528.—	
Prêts	7 600.—	
Matériel	7 173.25	
Débiteurs	6 812.—	
Caisse générale		57 552.37
Caisse de secours		44 205.90
Fonds activités pédagogiques		8 589.65
Fonds du congrès		15 868.70
	126 216.62	**126 216.62**

Educateur

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Abonnements :		
Jura bernois		13 988.—
Fribourg		8 568.—
Genève		11 050.—
Neuchâtel		8 908.—
Valais		10 795.—
Vaud		43 691.50
Individuels		9 753.50
Publicité		63 686.70
Intérêts		168.95
Remboursement impôt anticipé		120.20
Impression	118 762.70	
Clichés-dessins	8 597.20	
Honoraires des rédacteurs et des collaborateurs	20 493.65	
Commission	261.45	
Administration	16 102.80	
Amortissement s/matériel	461.20	
Augmentation	6 050.85	
	170 729.85	**170 729.85**

Bilan au 31 décembre 1972

	Actif	**Passif**
Chèques postaux	12 581.48	
Livret de dépôts	5 374.80	
Débiteurs	29 499.80	
Fortune pour balance		47 456.08
	47 456.08	**47 456.08**

Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Ventes		90 419.80
Intérêts		1 238.45
Remboursement impôt anticipé		304.—
Plus-value sur matériel		9320.—
Impression	68 511.30	
Ports et taxes CCP, assurance	3 326.65	
Fournitures diverses	3 890.70	
Commission Guilde	369.30	
Administration générale	1 477.50	
Honoraires (administration et collaborateurs)	20 108.50	
Augmentation	3 598.30	
	101 282.25	**101 282.25**

Bilan

	Actif	**Passif**
Chèques postaux	285.56	
Livret de dépôts	42 611.20	
Matériel	80 000.—	
Fortune pour balance		122 896.76
	122 896.76	**122 896.76**

Effectifs de la SPR

FRIBOURG	504
GENÈVE	650
JURA BERNOIS	1105
NEUCHÂTEL	525
VALAIS	635
VAUD	2433
TOTAL	**5852**

Lausanne, le 15 mars 1973.

Le Comité central SPR

Vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes s'est réunie le 15 mars 1973 à Lausanne. Les délégués soussignés ont procédé à de nombreux pointages ; ils ont constaté, chaque fois, une parfaite concordance des pièces présentées et des sommes portées en compte.

La commission propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier, avec de chaleureux remerciements pour la clarté et la précision avec lesquelles il les établit.

Les vérificateurs :

Mme Christine Cornut, M. Blaise von Allmen, M. Jules-Auguste Girard.

MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils. Agencements de bureaux.

Demandez visite ou documentation à :

tubac SA

1401 Yverdon

Tél. (024) 2 42 36

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES PTT

cherche pour la colonie de vacances qui aura lieu à Montana du 23 juillet au 11 août 1973

plusieurs moniteurs, éventuellement monitrices

Cette colonie réunit 75 enfants d'agents PTT de Suisse romande dans la maison Général-Guisan, à Montana.

Age minimum : 18 ans.

Les inscriptions ou les demandes de renseignements sont à adresser à :

Camps et colonies de vacances PTT, case postale 199, **1211 Genève 1** - Tél. (022) 32 90 90, int. 325 ou 304

HOPITAL DE L'ENFANCE

Le centre psychothérapique du « BERCAIL » cherche

1 enseignant(e) diplômé(e)

pour classe d'une dizaine d'enfants de 9 à 13 ans, suivant une scolarité primaire ou secondaire.

Travail indépendant, mais en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

Entrée le 27 août 1973.

Conditions à convenir.

Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, copies de certificats, diplômes et d'une photographie format passeport doivent être envoyées à la direction de l'Hôpital de l'Enfance, 16, chemin de Montétan, 1004 Lausanne. Tél. (021) 25 12 12.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure pour les soins médicaux et pharmaceutiques :

a) **dans le cadre de l'assurance infantile,**
— les enfants de l'âge scolaire à titre obligatoire ;
— les enfants et adolescents des âges pré et postscolaire à titre facultatif.

b) **dans le cadre de l'assurance des adultes,**
— les apprentis, les étudiants de l'université et toutes autres personnes entre 20 et 60 ans à titre facultatif ;
— les personnes âgées de 60 ans et plus à titre obligatoire ou facultatif.

La caisse pratique aussi **l'assurance complémentaire** en cas d'hospitalisation dans une clinique privée.

Les personnes exerçant une activité lucrative peuvent souscrire une assurance d'indemnité journalière pour perte de gain.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne
Tél. : 20 13 51

Assemblée des délégués

Convocation

Mercredi 2 mai 1973 à 14 h. 15, Hôtel de la Navigation, Ouchy-Lausanne

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Nomination de membres honoraires.
4. Ratification des statuts modifiés de quelques sections.
5. Communications et propositions du Comité cantonal.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
7. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
8. Propositions et vœux des sections.
9. Propositions individuelles.

Comité cantonal

Membres actifs

Sections	Effectif	Nombre de délégués
Aigle	132	3
Aubonne	48	1
Cossonay	68	1
Echallens	57	1
Grandson	37	1
Lausanne	775	16
La Vallée	39	1
Lavaux	89	2
Morges	207	4
Moudon	61	1
Nyon	133	3
Orbe	101	2
Oron	33	1
Payerne/Avenches	90	2
Pays-d'Enhaut	27	1
Rolle	50	1
Ste-Croix	33	1
Vevey	255	5
Yverdon	145	3

Composition de l'assemblée

(du 1er mars 1973 au 1er mars 1974)

— Délégués des sections régionales : 50 membres (voix délibératives).
— Représentants des associations professionnelles : 10 membres (voix délibératives).
— Membres du Comité cantonal et secrétaire général : 10 membres (voix consultatives).
— Membres du bureau du congrès : 5 membres (voix consultatives).

Soit au total 75 membres (60 voix délibératives et 15 voix consultatives).

Lausanne, le 1er mars 1973.

Secrétariat général

Propositions individuelles et des sections

Le Comité cantonal rappelle à tous les membres de la SPV la teneur de l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société pédagogique vaudoise :

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au Secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire de printemps. Elles sont publiées au moins huit jours avant celle-ci dans le Bulletin corporatif.
2. Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée d'association professionnelle, du CC ou de l'assemblée des délégués.
3. Seules sont prises en considération les propositions déposées dans le délai prescrit à l'art 35, chiffre 1.

Le CC.

VACANCES DES JEUNES

Une action entreprise par des enseignants

Le problème de l'instruction de la jeunesse est inséparable de l'éducation. De plus en plus, les enseignants doivent résoudre des questions d'ordre éducatif et social. Parallèlement à l'enseignement proprement dit, il n'est guère de jour où la tenue d'une classe n'apporte des problèmes de comportement, d'intégration, d'adaptation de certains élèves. Il est rare que l'école ne ressente pas les contrecoups de la vie actuelle de la société humaine. Vie trépidante, manque de disponibilité de certains parents, désaccords conjugaux, démission de nombreux adultes devant leurs responsabilités. D'où : enfants accusant des troubles : agitation, inadaptation, agressivité, etc. Cela surtout chez les grands élèves, conscients des erreurs dont ils pâtissent. Bref, on ne peut plus se contenter de donner de belles leçons, d'instruire seulement. Il s'agit de faire de l'école un milieu de vie, de donner à l'enfant l'occasion de préparer son intégration dans la société humaine, à utiliser mieux les multiples informations qu'il reçoit en dehors de l'activité scolaire, à se prendre peu à peu lui-même en charge, à participer davantage à sa propre formation.

Or, tous les problèmes cités plus haut se présentent à bien des jeunes avec davantage d'acuité encore pendant les vacances, période durant laquelle certains sont parfois livrés à eux-mêmes, exposés à des influences néfastes, et, parfois, inaptes à bien utiliser leur temps libre.

C'est pourquoi des enseignants, agissant avec des assistants sociaux, ont créé « Vacances des Jeunes », association vaudoise dont l'activité s'étend chaque année, afin de tenter de répondre à des besoins grandissants.

Offrir des séjours aux jeunes de tous les milieux, cela suppose un gros effort d'organisation, de financement, de préparation des cadres, sans parler de la responsabilité endossée. Responsabilité que nous prenons, parce que nous savons que, dans toutes les écoles, tant secondaires que primaires, des jeunes ont besoin d'un appui pendant les vacances. Et n'oublions pas, toute la jeunesse « sans problèmes » qui, elle aussi, a droit à des vacances organisées spécialement pour elle.

Collègues vaudois, tout en organisant vos propres vacances, aidez « Vacances des Jeunes » à mettre sur pied les camps de 1973 : Arzier pour garçons et filles de 11-12 ans, Le Lieu, pour garçons et filles de 13-14 ans, Bourg-St-Pierre, pour jeunes de 14-15 ans (camps mixtes), Provence et Cévennes, Camps mixtes (itinérants) pour jeunes de 15-16 ans (17 ans), Bretagne : camp mixte, spécialisé (voile) 15-16 ans (17 ans). On peut **écrire à** l'adresse ci-dessous, pour avoir le programme des camps :

Secrétariat de « Vacances des Jeunes »
5, Mathurin-Cordier
1005 Lausanne

(veuillez **écrire)**

Plusieurs de nos camps sont encadrés par des collègues qui connaissent bien les exigences de la vie des collectivités de jeunes et qui sont habitués à recevoir des jeunes de toutes conditions sociales et de tous les types d'écoles de chez nous. Ils leur suggèrent des activités variées, convenant aux pré-adolescents et aux adolescents, dans une atmosphère de camaraderie, dans le respect de la personnalité de chacun. Ces enseignants sont désireux d'aider les jeunes à faire de leurs vacances l'occasion d'une expérience de vie en collectivité, collectivité qui préfigure, pendant plusieurs semaines, la société dans laquelle ils devront vivre plus tard. Seule la période des vacances permet une telle expérience.

Merci de nous aider.

Pour « Vacances des Jeunes ».

M. Barbey

XVIIe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE, LAUSANNE

Cinéma Métropole, samedi 19 mai 1973

Convocation

CINÉMA MÉTROPOLE, SAMEDI 19 MAI 1973, 8 H. 30

I. Assemblée du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise

1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles et des sections.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation
5. Informations sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués.
6. Discussion du rapport du comité cantonal.
7. Propositions individuelles et des sections.
8. Election statutaire du bureau de l'Assemblée.

12 h. 15 Café Vaudois : repas - invités et délégués.

Le Comité cantonal.

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du chef du DIP du 4 avril dernier :

« Comme de coutume, notre département accorde congé aux maîtres qui désirent y participer, dans la mesure où les commissions scolaires, qu'ils auront prévenues, ne s'y opposent pas. »

N'oubliez donc pas de présenter votre demande assez tôt. *CC.*

Rapport d'activité du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise pour l'année 1972-1973

COMITÉ CANTONAL

Durant cet exercice, le CC a tenu 29 séances, dont 2 extraordinaires.

Les deux nouveaux membres, Christian Cornamusaz et Alain Kunzi, élus le 13 mai 1972 en remplacement de André-Georges Leresche, parvenu au terme de son mandat, et de Daniel Fiaux, démissionnaire, se sont rapidement intégrés dans l'équipe des « anciens » en activité depuis janvier 1971.

Cette stabilité retrouvée au niveau de l'exécutif cantonal ne peut être que bénéfique à l'ensemble des membres de notre société ; elle permet de **poursuivre avec efficacité la politique générale de la SPV** définie par le CC actuel dès le début de cette législature déjà **en vue de la réalisation des objectifs précis approuvés par les Congrès de 1971 et 1972.**

Soucieux de la défense des intérêts de chacun, au service de tous, nous avons tenté de nous acquitter, au plus près de notre conscience, des tâches nombreuses et parfois difficiles que vous nous avez confiées.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Les représentants de toutes les associations reçus par une délégation du CC ont pu faire état de leurs préoccupations, formuler leurs remarques, exprimer leurs vœux.

De telles rencontres nous paraissent

utiles dans la mesure où elles permettent une **meilleure coordination de nos efforts.**

Plusieurs démarches entreprises par les associations auprès de diverses instances ont été appuyées par le CC.

De plus, votre président a pu apporter des précisions sur l'évolution des travaux en cours lors des assemblées des maîtres et (ou) maîtresses de :

— classes supérieures ;
— travaux manuels ;
— classes de développement ;
— éducation physique et sports ;
— couture et travaux à l'aiguille ;
— classes enfantines.

Le CC a fait également connaître son point de vue en déléguant un de ses membres auprès des maîtres et (ou) maîtresses de :

— classes à options
— l'enseignement ménager.

TRAITEMENTS

Années 1972 et 1973

Compensation du renchérissement (rattrapage ou allocation complémentaire) **et adaptation au renchérissement** (indexation : nouveau mode de calcul).

1973 : indexation et allocation complémentaires

La compensation du renchérissement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a décidé, à ce titre, que les salaires de base servis en 1972 seraient améliorés de 10 % à partir du 1er janvier 1973, ce taux comprenant à la fois un élément de rattrapage et un nouveau mode de calcul pour l'adaptation au renchérissement.

Jusqu'ici le Conseil d'Etat, en accord avec les associations du personnel, a été soucieux de compenser rétroactivement le renchérissement. Le processus était le suivant : à la fin du mois de juin, sur la base de l'indice du coût de la vie des douze mois précédents, était calculé le manque à gagner pour le personnel dans la compensation du renchérissement, soit sur la période du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours. Ce manque à gagner était versé sous la forme d'une allocation unique, dite de rattrapage. Les salaires au 1er janvier étaient déterminés par l'indice du 30 juin de l'année précédente. A fin décembre, ils accusaient de la sorte un retard de 18 mois sur l'indice réel du coût de la vie.

Certes, le personnel ne subissait pas de perte en raison de la compensation rétroactive.

En 1972, un premier correctif a été apporté. En effet, la nouvelle échelle des traitements a été calculée sur la base d'un indice présumé au 1er janvier, et non pas sur celui du 30 juin de l'année précédente. Malgré cela, notamment pour compenser le manque à gagner du deuxième semestre 1971, une allocation unique de rattrapage de 5,65 % a été versée à fin 1972. Dès lors, devant le rythme permanent et soutenu de l'inflation, le Conseil d'Etat a estimé qu'il fallait faire un pas de plus. Il a décidé de calculer les salaires au 1er janvier 1973 en fonction de l'indice présumé de fin juin 1973. La légère avance du 1er semestre compensera le retard du second semestre.

Les associations du personnel, dont la SPV, ont donné leur accord à cette manière de faire. Elle correspond d'ailleurs à une de leurs revendications.

Certes, des précautions devront être prises dans l'application. D'une part l'indice présumé doit être calculé (par extrapolation et compte tenu de la conjoncture économique) avec prudence, d'autre part le principe d'un contrôle annuel de la compensation du renchérissement et, s'il y a lieu, le versement d'une allocation unique de rattrapage doit être maintenu. Ce contrôle aura lieu désormais au début de chaque année et pour la première fois en janvier 1974.

Pour 1973, le Conseil d'Etat a, dans le souci d'avantager les petits salaires, fixé un minimum à l'augmentation pour compenser le renchérissement et améliorer les allocations pour enfants.

Les nouvelles conditions sont donc :

a) augmentation des salaires, dès le 1er janvier 1973, de 10 % (indice de référence 135,5) ;
b) augmentation minimum de Fr. 1600.— ;
c) allocation pour enfants : Fr. 60.— jusqu'à 16 ans, Fr. 100.— dès 16 ans.

Ajoutons qu'une allocation unique de rattrapage sera versée en 1973 encore. Elle compensera rétroactivement le renchérissement du deuxième semestre 1972, on peut l'estimer à 2,5 %.

Années 1974 et suivantes

Motion déposée par M. le député Marcel Blanc

Elle pose le principe d'un autre système d'indexation, selon lequel le même pour-cent ne devrait pas être appliqué à tous les salaires, car le renchérissement ne ferait pas sentir ses effets de la même manière selon que la fonction est située dans le haut ou le bas de l'échelle. Le Conseil d'Etat répondra à la motion Blanc au moment où il déterminera la politique des salaires pour 1974. Mais il relève dès maintenant que la compensation du renchérissement doit être intégrale pour tous. En revanche, d'autres éléments du salaire peuvent, parce que fixés à un montant identique quelle que soit la fonction, jouer un rôle compensatoire. Tel est déjà le cas de la prime de fidélité, de l'allocation de ménage et des allocations pour enfants. Ce sont tous ces éléments qui, pour 1974, d'entente avec les associations du personnel, feront l'objet d'un examen qui servira de base pour la réponse à la motion Blanc.

(Selon exposé des motifs concernant la politique salariale du Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil en automne 1972.)

Autant de problèmes importants sur lesquels le **CC** fera connaître sa position. **Il interviendra donc fermement en faveur :**

— **de l'élargissement de la prime de fidélité ;**
— **du 13e mois ;**
— **de l'augmentation de l'allocation de ménage ;**
— **de l'augmentation de l'allocation de ménage différenciée** (suppléments trop modestes pour 3, 4, 5 enfants et plus) ;
— **de l'augmentation du montant des allocations familiales** (leur indexation ayant été admise par le Grand Conseil en automne 1972).

RETRAITES

Déduction de coordination

Afin d'éviter que le revenu global (AVS + retraite) d'un retraité ne soit plus élevé que le traitement d'une personne en activité, le Conseil d'Etat, sur préavis du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, a proposé la modification provisoire suivante de la loi sur la CPEV : « *diminution d'un montant complémentaire uniforme de Fr. 3000.— du traitement assuré* » (ou déduction de coordination en vue d'éviter les risques de surassurance).

Supplément temporaire

Il a été porté à **Fr. 4800.— pour les personnes seules** et à **Fr. 7200.— pour les couples,** ce qui implique une **prolongation du temps de service pour les affiliés mariés** (4 mois pour les instituteurs).

Ces deux dispositions, qui n'ont qu'un caractère transitoire (1973 et 1974) ont été votées par le Grand Conseil en septembre 1972.

Le principe même de la déduction de coordination et de la prolongation du temps de service a été combattu par votre comité et vos représentants :

— à l'assemblée des délégués de la CPEV ;
— à l'assemblée des délégués de la Fédération ;
— au Grand Conseil.

Ajoutons encore ques les institutrices **déposantes d'épargne** ayant atteint l'âge facultatif de la mise à la retraite verront le **capital** auquel elles ont droit **augmenté de 2 % par année de service.**

MOTION REICHENBACH

Votée lors du Congrès 1971, elle avait la teneur suivante :

a) **« que soit décompté du temps de service obligatoire le temps de chômage subi entre la date d'obtention du brevet et la date de nomination » ;**

b) **« que l'âge de la retraite soit ramené à 55 ans pour les hommes comme pour les femmes ».**

Seul le point a) a été repris au Congrès 1972.

La motion a été examinée : par le CC/SPV dès 1971, puis la « Commission des retraites » SPV.

Après un échange de correspondance avec la CPEV, le problème a été posé devant le Conseil d'Etat par lettre motivée, datée du 1er mars 1972.

La réponse du Conseil d'Etat, du 2 mai 1972, portait sur trois points :

1) aspect juridique de l'argumentation (avis de droit demandé au Département de justice et police) ;
2) aspect financier (Département des finances) ;
3) nombre de personnes concernées (demande de collaboration à la SPV).

Le résultat de l'enquête menée auprès des collègues concernés est transmis au DIP en date du 7 novembre 1972.

De divers entretiens récents avec des représentants du DIP, il s'avère que :

— **l'avis de droit se fait attendre ;**
— **les calculs effectués par la CPEV ne sont pas terminés.**

Aucune réponse ne lui étant parvenue, **le CC a réitéré sa demande** auprès du chef du DIP, en date du 1er mars 1973.

RÉVISION GÉNÉRALE DE LA LOI SUR LA CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT DE VAUD (CPEV)

Une commission présidée par M. André Warnery est chargée de mener à chef cette tâche importante.

Cette révision fondamentale s'impose en fonction :

— **de l'augmentation des rentes découlant de la 8e révision de l'AVS (2e étape) ;**
— **de l'adoption du contre-projet fédéral** par le peuple et les cantons en décembre 1972 **(2e pilier).**

Vos représentants sont intervenus énergiquement à divers niveaux afin que les Associations du personnel de l'Etat de Vaud soient consultées avant la rédaction définitive d'un texte servant à l'élaboration du projet de loi.

Un rapport intermédiaire devrait être très prochainement soumis à la Commission des retraites SPV. Notre collègue, Mme Paulette Paillard, membre de la Commission Warnery, le commentera. Si nécessaire, nous requerrons l'avis de spécialistes.

Sans pour autant négliger les problèmes qui pourraient se poser d'ici là, nous nous préoccuperons essentiellement, **d'une part, de ceux qui résultent des obligations nouvelles imposées par la loi fédérale en préparation :**

— la suppression de la catégorie des déposants d'épargne ;
— l'affiliation obligatoire dès l'âge de 25 ans ;
— l'impossibilité de retrait des versements antérieurs,

et d'autre part :

— **du traitement déterminant pour le calcul de la retraite ;**
— **de l'âge de la retraite ;**
— **des modalités de financement du nouveau supplément temporaire ;**
— de l'introduction d'une rente différée ;
— du cumul des retraites.

La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er janvier 1975.

LIBERTÉ DE DOMICILE

Une délégation du Conseil d'Etat a reçu les représentants des Associations professionnelles d'enseignants en date du 26 mars 1973.

Un mémoire sera transmis au Conseil d'Etat, après consultation des membres de la SPV, de la SVMS et de la SVMEP (fin octobre 1973).

AUTONOMIE COMMUNALE

Ce problème important a retenu également toute l'attention du CC et **mérite d'être réexaminé** dans son ensemble, avec objectivité.

SEMAINE DE CINQ JOURS

Présidée par M. Robert Michel, la Commission extra-parlementaire s'est déclarée en principe favorable à l'introduction de la semaine de cinq jours. Elle devrait remettre son rapport au Conseil d'Etat à fin mai 1973.

L'introduction de la semaine de cinq jours implique une modification du règlement d'application de la loi sur l'instruction publique primaire. Cette modification est de la compétence du Conseil d'Etat.

Notre collègue Jacques Favre représente la SPV au sein de cette commission.

DEMANDE DE DÉCHARGE DES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ne serait pas opposée au principe d'une telle décharge afin de permettre aux responsables de mieux remplir leur mandat ; elle estime cependant qu'une décision exécutoire est, de cas en cas, de la compétence exclusive du Gouvernement cantonal intéressé, et que la charge financière doit être supportée par les associations.

Le CC étudiera prochainement la possibilité de financer l'équivalent d'un demi-poste d'enseignant.

FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'ÉTAT DE VAUD

Le 31 janvier 1973, l'assemblée des délégués de la Fédération a adopté de **nouveaux statuts.**

Ces derniers prévoient, entre autres :

1. **la constitution d'un bureau** dont les 7 membres sont désignés par le comité central de la Fédération (qui en compte 21) et pris en son sein.

   La proposition des représentants des enseignants demandant l'élection du bureau par l'assemblée des délégués n'a pas été retenue.

2. **la suppression de toute possibilité de référendum** contre les décisions prises par l'assemblée des délégués.

Nous avons proposé le maintien du référendum. Sans succès non plus !

Un nouveau président de la Fédération a été désigné en la personne de M. Eugène Kuttel.

Paul Nicod nous représentera au bureau de la Fédération.

COURS SPÉCIAUX EN VUE DE LA FORMATION DE NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Maîtresses enfantines : **deux cours simultanés.**

Un cours destiné aux maîtresses enfantines en fonction dans l'enseignement officiel mais **diplômées d'une école privée,** afin de leur permettre d'obtenir leur brevet et par là de légaliser leur situation (traitements, CPEV, etc.).

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises et le CC ont donné leur **accord à condition** :

— **que les candidates satisfassent à des exigences suffisantes ;**
— **qu'un cours destiné aux bachelières ou diplômées des gymnases soit mis sur pied** au Séminaire de formation pédagogique.

Ce **qui a été admis par le DIP.**

Des représentants de la SPV et de l'Association des maîtresses de classes enfantines veilleront à ce que les conditions énoncées ci-dessus soient respectées.

Instituteurs primaires : **cours de formation destiné aux enseignants à « vocation tardive ».**

Les circonstances actuelles — situation de pénurie que nous croyions pourtant résorbée ! — semblent devoir imposer l'organisation d'un tel cours.

Aucune décision n'a encore été prise ; mais si cette éventualité devenait réalité, la SPV, qui s'est toujours prononcée en principe contre de tels cours, mais non contre ceux qui y sont astreints, **veillera à ce que,** là également, **les exigences formulées soient au moins égales à celles** demandées aux brevetés **du cours** dit « **Aubert** ».

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Année 1972-1973

L'année longue a vu l'instauration, à titre expérimental, et pour la première fois, de cours de perfectionnement destinés aux enseignants vaudois, primaires et secondaires.

Une commission dont les membres ont été désignés paritairement s'est vu confier l'organisation des cours.

Chaque enseignant a eu la possibilité de choisir librement les matières qui l'intéressaient jusqu'à concurrence de 60 heures, les cours de recyclage obligatoires n'occupant, d'une manière générale, qu'un nombre d'heures restreint.

Ce n'est qu'à fin juin 1973 qu'il sera possible d'établir le bilan qui apparaît d'ores et déjà positif, malgré quelques fausses notes ; les unes inévitables, dues d'une part à cette phase expérimentale nécessitant une période de rodage, d'autre part au temps limité dont disposaient les organisateurs qui prirent néanmoins en considération 2300 inscriptions représentant plus de 100 000 heures de cours ; **les autres, évitables ;** à ce propos il n'est peut-être pas inutile de **déplorer l'attitude d'une minorité** de collègues qui ont, par leurs réactions et interventions intempestives — sans le savoir admettons-le, ou sans le vouloir, espérons-le — desservi la cause qui est la leur et que nous prétendons défendre.

Cela dit, la SPV a joué (voir Crêt-Bérard) et jouera un rôle déterminant dans ce domaine. Puisse chacun de nos membres en être conscient !

Année 1973-1974

Premier projet

Présenté par la commission au Conseil d'Etat, ce premier projet comprenait 60 heures réparties ainsi :

a) Recyclage obligatoire sur temps d'école : 20 heures.
b) Formation continue : 40 heures (facultatives) **dont 20 sur temps « libre », proposition contre laquelle le CC/SPV s'éleva.**

De plus le Conseil d'Etat renvoya ce projet à la commission en donnant les raisons suivantes :

1. **Coût trop élevé vu le grand nombre d'heures proposé.**
2. **Pas de formation continue sur le temps d'école,** vu les difficultés et le coût occasionnés par le remplacement des maîtres, l'octroi de congés supplémentaires éventuels aux élèves paraissant peu souhaitable.

Deuxième projet

a) Recyclage obligatoire sur temps d'école : 20 heures.
b) Formation continue : **20 heures facultatives sur temps « libre »** avec cependant prestations financières de l'Etat.

Les cours seront donnés sous deux formes :

— colloques de 2 ½ à 3 jours (16 à 20 heures) ;
— séminaires de 2 à 4 heures, chaque semaines, ou toutes les 2 à 3 semaines (16 à 20 heures).

La SPV sera consultée sur le programme des cours et les associations pourront exprimer leurs désirs.

S'il est admis par le Conseil d'Etat, ce projet sera soumis au Grand Conseil qui se prononcera au cours de la session de mai 1973.

Afin de promouvoir une véritable formation continue conduisant à l'éducation permanente, le CC/SPV, en plein accord avec la politique de la SPR

— **souhaite rencontrer une attitude positive auprès des autorités cantonales et communales ;**
— **réaffirme son droit de participer activement à l'organisation générale des cours ;**
— **demande un minimum de 45 heures de perfectionnement, dont 30 au moins réservées à la formation continue, entièrement prises sur le temps d'école ;**
— **désire que les enseignant astreints à des cours spéciaux** (futurs maîtres de classes supérieures, à options, etc.) **puissent bénéficier aussi des cours de perfectionnement qu'ils jugent utiles à leur formation ;**
— suggère la création de nouveaux groupes de travail (possibilité offerte mais trop peu utilisée) et la coordination de leurs activités en vue d'un meilleur rendement ;
— entend également pouvoir compter sur l'appui de l'ensemble des membres de la SPV.

SÉMINAIRE DE CRÊT-BÉRARD

Succès exceptionnel : 21 cours groupant 500 participants.

Ils ont été organisés conjointement avec les cours officiels et avec la participation financière de l'Etat ; les organisateurs ont eu cependant le **souci de sauvegarder la conception générale** de ces cours et leur originalité.

GROUPES DE RÉFLEXION

La généralisation d'une réforme de l'école vaudoise pourrait intervenir plus tôt qu'on ne le pense.

Les groupes de réflexion, dont la création a été proposée par le CC en 1971, ont précisément pour but de

— **donner aux enseignants la possibilité de se documenter sur les projets de réforme ;**
— **aider le CC dans sa réflexion précédant les négociations avec le DIP ou le CREPS.**

En 1972, treize groupes ont commencé leurs travaux, parfois en collaboration avec des maîtres secondaires.

Leur activité se poursuit en 1973. Souhaitons qu'ils se multiplient et suscitent **un intérêt croissant** auprès de nos membres.

Deux conditions nous paraissent nécessaires à la réussite d'une telle entreprise

— **les groupes devraient « naître » spontanément ;**
— une fois constitués, **ils doivent travailler librement.**

Les membres du CC se tiennent volontiers à disposition.

ADMISSION A L'ÉCOLE SECONDAIRE (structures actuelles)

Origines

Suite à une requête de l'Association vaudoise des parents d'élèves, le DIP a confié à un groupe de travail la mission de

a) reprendre en détail l'examen de la procédure de passage du primaire au secondaire ;
b) étudier la possibilité de reporter d'une année le moment de ce passage.

Le groupe a pris l'avis, lors de son travail, de certains spécialistes du domaine de la psycho-pédagogie et de l'orientation scolaire.

La SPV était représentée par un membre du CC dans ce groupe.

Position SPV

La position défendue par le représentant de la SPV, assez semblable à celle de l'APE, était la suivante :

1. La SPV est, en principe, favorable à la généralisation d'épreuves modifiées. Elle estime que ces épreuves peuvent être passées dans les classes primaires sous la conduite d'enseignants primaires et avec la collaboration de maîtres secondaires.
2. Elle désire également et depuis longtemps que l'âge d'admission soit retardé au maximum.

Décisions

Après de longues discussions montrant bien les divergences existant au sein du groupe de travail, celui-ci a demandé que le DIP s'engage à faire suivre quatre années d'école élémentaire à la volée qui commencera sa scolarité en automne 1973 et à retarder son admission à l'école secondaire jusqu'en 1977, ce qui supprimerait l'entrée dans les collèges en 1976.

D'autre part, le groupe de travail a demandé que des examens modifiés et généralisés soient passés dans les classes primaires, sous la responsabilité d'opérateurs primaires (en présence, chaque fois que cela est possible, d'un maître secondaire).

Il a encore été demandé que cette modification des examens intervienne en même temps que celle de l'âge d'admission, c'est-à-dire en 1977.

Conséquences

Le rapport de ce groupe a été envoyé à la fin de décembre au département et, en mars déjà, la grande presse faisait mention du report de l'âge d'admission dans tous les collèges vaudois à onze ans au moins et ce, dès 1976.

EXPÉRIENCE PILOTE DE ROLLE

Le CC suit attentivement le déroulement de l'expérience pilote de Rolle.

Il a présenté un bilan intermédiaire dans l'« Educateur » du 29.9.1972. Il en présentera un deuxième à la fin de l'année scolaire.

Le CC appuie les maîtres pilotes qui ont revendiqué six heures de concertation inscrites au programme hebdomadaire.

CONSEIL DE DIRECTION DE LA ZONE PILOTE DE VEVEY

A la suite de nombreuses et pressantes démarches, les associations professionnelles, SPV et SVMS, ont obtenu le droit d'être représentées au sein de ce conseil de direction qui assume collégialement la responsabilité pédagogique de l'expérience.

Ce conseil, présidé par M. Claude Bourgeois, directeur de l'expérience, compte 16 personnes, représentant les autorités locales, les inspecteurs scolaires, le collège d'experts du CREPS, l'Association des parents d'élèves, les maîtres primaires et secondaires de la zone, les associations professionnelles.

Les propositions sont soumises au DIP... qui tranche en dernier ressort.

Au cours des 11 séances qu'il a tenues de septembre 1972 à fin mars 1973, le conseil a étudié notamment :

— le cahier des charges et le statut des maîtres ;
— le choix, le nombre et la provenance des maîtres de classe ;
— la situation des maîtres spécialistes ;
— l'effectif des classes ;
— le nombre et la durée des leçons dans chaque discipline ;
— l'évaluation du travail scolaire ;
— l'information des parents.

Des séances d'information destinées plus particulièrement aux parents des futurs élèves de la zone pilote ont eu lieu en mars.

Un article détaillé concernant Vevey, zone pilote, paraîtra dans un prochain « Educateur ».

STATUT HORAIRE DES MAÎTRES PRIMAIRES

Rappel : lors du Congrès de mai 1972, la résolution suivante a été adoptée :

La Société pédagogique vaudoise demande un statut horaire semblable pour les maîtres primaires et secondaires sitôt que, dans le cadre d'une expérience par exemple, les uns et les autres sont amenés à enseigner, dans des conditions identiques, aux mêmes élèves.

Août 1972

Le collège d'experts du CREPS soumet au DIP la proposition suivante :

Rétribution en fonction des titres et des situations acquises et basée en principe sur 27 heures d'enseignement pour tous les maîtres, primaires et secondaires; les maîtres secondaires qui accepteront 27 heures auront deux heures supplémentaires payées, mais ils auront la possibilité de s'en tenir à 25 heures.

19 septembre 1972

Conseil de direction Vevey (CDV)

Les représentants des associations professionnelles s'opposent à ce compromis ; ils acceptent que la rétribution soit fonction des titres et des situations acquises, mais plaident en faveur de l'égalité du cahier des charges :

« à fonction égale, nombre d'heures d'enseignement égal ».

Le CDV se range à leur avis et demande que *le cahier des charges des maîtres primaires et secondaires engagés dans l'expérience comme maîtres de classe soit identique.*

Le DIP se trouve donc placé face à deux propositions différentes.

25 septembre 1972

Lettre du DIP nous informant que : *question de fond sera tranchée après qu notre département se sera entretenu av une délégation des responsables des d associations d'enseignants intéressées.*

28 novembre 1972

Le CDV prend acte du refus du DI d'un alignement de l'horaire des maîtr primaires sur celui des maîtres seconda res.

Revenant sur sa décision de princip du 19 septembre 1972, le CDV adopte solution de compromis suivante :

— 30 à 32 périodes de 40 minutes po les maîtres primaires ;
— 28 périodes de 40 minutes pour l maîtres secondaires.

Les représentants des associations pr fessionnelles s'y opposent.

4 décembre 1972

Le CC/SPV décide de convoquer ur assemblée extraordinaire des délégué.

8 décembre 1972

Lettre du CC, dûment motivée, adres au Conseil d'Etat.

11 décembre 1972

Assemblée extraordinaire des délégué Sont présents :

— 56 membres sur 60 convoqués, a voix délibérative ;
— des maîtres de la zone pilote de Vevey, convoqués par souci d'objectivi avec voix consultative.

La résolution suivante est adoptée p 47 voix — 1 abstention — aucune opp sition.

Elle est transmise au Conseil d'Eta

Résolution

Réunis en assemblée extraordinaire 11 décembre 1972 à Lausanne, les dé gués de la Société pédagogique vaud forte de 2700 membres, représentant to tes les sections du canton et les associ tions professionnelles membres de SPV :

— *approuvent la démarche du comi cantonal auprès du Conseil d'Etat vue de l'égalisation du statut horai des maîtres primaires et secondai engagés dans le cadre de l'expérien de réforme scolaire qui devrait débu ter à Vevey en automne 1973 et de mandent qu'un statut horaire ident que soit appliqué aux « maîtres pil tes » de Rolle ;*
— *appuient la politique actuelle du co mité cantonal sur ce point et rappe lent à cet effet les résolutions vot lors des derniers congrès de la SPV*

1971

L'assemblée affirme qu'aucune réforme scolaire ne saurait réussir pleinement sans la participation et l'assentiment du corps enseignant.

1972

La Société pédagogique vaudoise demande un statut horaire semblable pour les maîtres primaires et secondaires sitôt que, dans le cadre d'une expérience par exemple, les uns et les autres sont amenés à enseigner, dans des conditions identiques, aux mêmes élèves.

10 janvier 1973

En accord avec le CC, votre président, délégué SPV à la commission consultative du CREPS, fait état de la prise de position de l'assemblée des délégués du 11 décembre 1972.

30 janvier 1973

Les maîtres primaires des 4 cercles de la zone pilote sont convoqués en assemblée générale à Vevey.

Créée en décembre 1972, la « commission de soutien » de la zone est transformée en « assemblée du corps enseignant primaire de la zone de Vevey ».

30 janvier 1973

Le Conseil d'Etat reçoit une délégation du CREPS et le directeur de l'expérience.

5 février 1973

Lettre du DIP nous informant que : *le Conseil d'Etat a demandé que le projet d'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'expérience de la réforme dans la zone de Vevey soit amendé, notamment en considération des propositions pour le statut des maîtres.*

7 mars 1973

La commission consultative du CREPS se déclare compétente pour examiner la question du statut des maîtres.

La discussion interviendra lors de la prochaine séance, fixée au 12 avril 1973.

27 mars 1973

A l'unanimité, les futurs maîtres pilotes ont décidé d'approuver la résolution votée par l'assemblée des délégués du 11 décembre 1972.

Tout en œuvrant sans arrière-pensée en vue du plein succès de l'expérience, ils continuent à affirmer que l'égalisation du statut horaire est une question d'équité.

28 mars 1973

Réception d'une lettre du DIP (datée du 19 mars) dans laquelle il est dit notamment : *... comme cette question a été évoquée à divers niveaux, elle est mentionnée dans l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'expérience de Vevey, qui sera soumis à la prochaine session du Grand Conseil.*

Tant que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur le projet d'exposé des motifs, et que le Grand Conseil ne s'est pas déterminé sur l'ensemble du document, notre département ne peut donner à votre société une réponse sur le fond.

12 avril 1973

Convocation de la commission consultative du CREPS.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

La SPR prend toujours plus d'importance en raison de l'école romande qui devient une réalité.

Le CC/SPR et les assemblées des délégués ont débattu principalement des questions suivantes :

— Education permanente.
— Formation des maîtres.
— Reconnaissance de l'équivalence des titres et conditions de libre passage d'un canton romand à l'autre.
— Rapport du GROS.
— Deuxième langue.
— Réforme de structures, décharge des responsables d'associations cantonales, congrès et nouveaux statuts (en révision).

Plusieurs articles parus dans l'« Educateur » ont donné des renseignements très complets sur ces diverses activités.

CIRCE II

Phase préliminaire des travaux : **établir la structure et les programmes de l'école romande pour les degrés 5 et 6.**

Position du CC : défendre la solution « 6 + 3 », (6 années de tronc commun, puis 3 années diversifiées), **solution qui permet de retarder au maximum le moment de l'orientation, de la sélection.** Il désire donc que les jeux restent ouverts jusqu'au seuil de la 7e.

Que de chemin parcouru depuis l'époque où nous devions convaincre l'autorité... et certains maîtres secondaires de **la nécessité de retarder l'entrée au collège à la fin de la 4e année !**

L'« Educateur » du 9 mars 1973 renseigne sur les dernières décisions de la Conférence des chefs du DIP de la Suisse romande.

Notre délégué SPV à CIRCE II : Paul Rochat.

CONCLUSION

Parvenus au terme de ce rapport, qu'il nous soit permis de remercier les collègues de ce canton qui, à des titres divers, sur les plans pédagogique et corporatif, participent activement à la vie de la SPV pour le plus grand bien de l'école vaudoise.

Nous souhaitons toutefois que plus nombreux soient celles et ceux qui partagent nos travaux, nos soucis, nos espoirs parfois.

Enfin, le président apprécie la compétence de ses collègues du CC et du secrétaire général ; il les remercie de leur dévouement.

Pour le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise
Le président :
Ferdinand Perreaud.

Lausanne, le 6 avril 1973.

NOUVEAUTÉS : Andrée Girolami-Boulinier

ACQUISITION DU VOCABULAIRE, Fr. 12.—
Conditions d'apprentissage au niveau du cycle primaire, et

VOCABULAIRE ET LANGAGE, Fr. 17.50 Suggestions
Essais de progression à l'usage des maîtres
Ces deux ouvrages forment un ensemble :
L'auteur souhaite que les enseignants, les éducateurs et les parents unissent leurs efforts pour que les enfants parlent avec des mots qu'ils devraient normalement avoir à leur disposition.
Deux ouvrages brochés. **EN VENTE EN LIBRAIRIE ET AUX ÉDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ**
4, rue de l'Hôpital - 2001 Neuchâtel

Rapport financier SPV

I. Caisse générale SPV

Exercice 1972

PERTES ET PROFITS (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Cotisations, abts à l'« Educateur »		225 266.20
Intérêts divers nets (droits de garde)		984.65
Remboursement de l'impôt anticipé 1971		254.70
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du congrès et de l'école romande, délégués	78 587.70	
Fédération	6 179.15	
Impôts	56.70	
Palmes	290.—	
Contribution à la caisse de secours	12 167.50	
Cours de perfectionnement	1 059.35	
Congrès, assemblées des délégués	6 141.45	
Commissions SPV et subventions	3 800.85	
Administration générale	20 359.—	
Traitements, allocations, prestations sociales	52 848.90	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	20 613.35	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, enveloppes, etc.	7 136.40	
Bénéfice de l'exercice	17 265.20	
	226 505.55	**226 505.55**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972	**Actif**	**Passif**
Caisse	236.39	
Chèques postaux	15 268.09	
Livrets de dépôts	16 102.45	
Titres	20 000.—	
Mobilier et machines	7 015.80	
Débiteurs	6 173.50	
Créanciers		7 838.50
Fonds de réserve		32 071.95
Fortune pour balance		24 885.78
	64 796.23	**64 796.23**

Statistiques

En 1972, le secrétariat a enregistré :
786 mutations
A savoir :
238 admissions
151 démissions et décès
112 changements d'état civil
285 changements d'adresse

Effectif au 1er janvier 1973

Membres actifs et auxiliaires ayant payé une cotisation en 1972	2693
Membres d'honneur et honoraires	742

Le secrétaire général

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 21 mars 1973, à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives ; elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes ; elle remercie vivement le caissier de l'excellente tenue des livres et de l'important travail fourni, d'autant plus qu'il y a eu un changement de secrétaire durant l'exercice 1972.

Lors de cette vérification, la commission a procédé également au contrôle des comptes de la Commission d'achats SPV. Ces comptes ont été reconnus exacts et bien tenus. Elle tient à remercier la caissière.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
3. de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 21 mars 1973.

Les vérificateurs :

Jean Monnier *Nicole Desponds*
Raymond Jaccard

II. Fonds de prévoyance de la société pédagogique vaudoise

Exercice 1972

PERTES ET PROFITS (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Versement de la caisse générale		12 167.50
Intérêts divers		2 562.85
Remboursement de l'impôt anticipé 71		643.50
Fonds Boissier		100.—
Produit de l'immeuble « Sur Lac », net		25 397.45
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	8 765.60	
Allocations au décès	1 000.—	
Secours, allocations aux orphelins, etc.	1 392.90	
Impôts	1 228.15	
Administration	3 451.35	
Assemblées et divers	1 005.65	
Réserve pour réparations	2 500.—	
Augmentation	21 528.65	
	40 872.30	**40 872.30**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972	**Actif**	**Passif**
Caisse	107.21	
Chèques postaux	38 286.83	
Cédules	11 250.—	
Titres	27 500.—	
Livrets de dépôts	35 802.15	
Immeuble et installations	319 725.30	
Hypothèques		165 264.30
Fonds d'entretien immeuble		21 122.90
Fortune pour balance		246 284.29
	432 671.49	**432 671.49**

Sauf erreur ou omission.

Rapport du conseil d'administration du fonds de prévoyance

Exercice 1972

1. **Immeuble**

1.1. *Travaux :* Exception faite d'une réparation du chauffe-eau électrique, 1972 fut une année particulièrement calme.

1.2. *Loyer :* Aménagés en 1971, les loyers ne subirent évidemment pas de nouvelle modification. Leur modération explique sans doute la grande stabilité des locataires, laquelle n'est pas sans diminuer les petites dépenses d'entretien.

2. **Ressources**

2.1. *Immeuble :* L'absence de travaux importants, le plein effet de l'adaptation des loyers survenue fin 1971 expliquent une amélioration du revenu de l'immeuble de quelque Fr. 9000.—.

2.2. *Versement de la Caisse générale :* Comme les années précédentes, le produit des cotisations (Fr. 5.— par membre

actifs transférées par la Caisse générale est en légère augmentation, résultat dû uniquement à l'accroissement des effectifs de la SPV.

3. **Prestations**

3.1. *Aide statutaire, allocations aux orphelins, secours :* Le nombre des membres qui du fait d'une maladie de longue durée ont été l'objet d'une réduction de traitement pendant plusieurs mois s'est retrouvé à un niveau normal en 1972. Par rapport à l'année précédente, il en est résulté une baisse de quelque Fr. 5000.— des dépenses afférentes à ce poste.

3.2. *Allocation au décès :* La même remarque que sous 3.1. s'impose. Il n'y eut en effet qu'un seul décès à déplorer au lieu de cinq.

3.3. *Cédules :* Plusieurs cédules ont vu s'achever leur remboursement au cours de l'an dernier, alors qu'une seule nouvelle était signée. Leur nombre ne s'élève plus qu'à huit représentant Fr. 11 250.—(en diminution de Fr. 10 566.—).

4. **Cotisations**

Quasi inexistant en 1971 (Fr. 28.40), le bénéfice a passé à Fr. 21 528.65 en 1972. Ce résultat est dû à la conjonction des divers facteurs particulièrement favorables déjà cités : rendement de l'immeuble, petit nombre des décès, total modéré des prestations aux malades. Des années plus difficiles se reproduiront ; le capital disponible à côté de l'immeuble doit donc être maintenu à un niveau réel raisonnable, garantissant ainsi en tout temps les prestations de la Caisse ainsi que la couverture de dépenses d'entretien plus importantes.

Toutefois, et même si les propositions figurant sous chiffre 5 sont acceptées, nous estimons la situation de notre « Fonds de prévoyance » saine. Nous proposons donc le maintien, en 1974, de la cotisation à son minimum statutaire, soit Fr. 5.—.

5. **Conclusion**

5.1. *Prestations aux malades :* Les traitements ont été régulièrement indexés ces dernières années ; à une ou deux reprises, ils ont même vu augmenter leur valeur réelle. Les prestations versées par notre Fonds de prévoyance aux malades objets d'une diminution de salaire sont restées, elles, stables. Aujourd'hui, leur importance relative est par suite moindre. Nous proposerons à l'assemblée des délégués de remédier à cet état de choses en relevant le montant de cette aide.

5.2. *Autres prestations :* Elles restent appréciées de leurs bénéficiaires. Une modification du tarif actuel ne se justifie pas dans l'immédiat elle ne pourrait d'ailleurs que gêner l'aménagement évoqué sous 5.1.

5.3. *En résumé :* Si certains secteurs de l'activité de notre « Fonds de prévoyance » ont été moins sollicités en 1972, d'autres, et les allocations aux victimes de maladies de longue durée tout particulièrement, jouent toujours un rôle éminemment utile, indispensable même.

Lausanne, le 28 février 1973.

Conseil d'administration
du Fonds de prévoyance.

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité s'est réunie le mercredi 21 mars 1973, à Lausanne. Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives ; et après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite particulièrement le caissier qui a eu un surcroît de travail dû au changement de secrétaire durant cet exercice 1972. Elle se plaît à reconnaître la tenue exemplaire de ses livres et l'excellente ordonnance de toutes les pièces ; elle le remercie de lui avoir donné les explications indispensables et les commentaires utiles à cette vérification.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
b) d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;
c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 21 mars 1973.

Les vérificateurs :

Jean Monnier *Nicole Desponds*
Raymond Jaccard

Votre agent de voyages

VOYAGES LOUIS

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77
Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46-51
Versoix : 30, ch. Argand - Tél. 55 37 47
Vevey : 1, r. Steinlen - Tél. 51 14 15

Tous les services d'agence
Plus de cinquante années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars
Conditions spéciales pour écoles, pensionnats, etc.

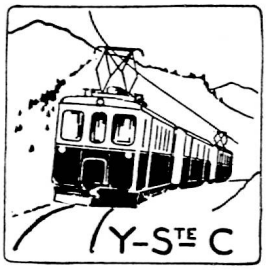

La course d'école idéale !

Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon, tél. (024) 2 62 15

Pension et maison de vacances bien aménagée
classes en plein air camps d'été
en Valais, aux Grisons et en Suisse centrale. Le printemps, l'été et l'automne. Les groupes trouveront encore des périodes libres. Offre spéciale pour le printemps et l'automne.
DFHZ
Toutes informations par :
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40

A NEUCHATEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Rapports des commissions et délégations de la SPV

Société vaudoise et romande de secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV
Effectif au 31.12.72

Hommes :	726
Femmes :	1223
Enfants :	57
Total :	2006

Le nombre des entrées (nouveaux assurés) s'est élevé à 100 pendant l'année 1972 et les sorties à 31. Pour la première fois, le cap des 2000 membres est franchi.

Résultats de l'exercice 1972

Il est malheureusement impossible, dans le délai qui nous est imparti, de publier les résultats de toute l'année. Les chiffres suivants concernent les 3 premiers trimestres seulement.

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Cotisations frais méd et pharm.	345 807	509 851
Hospitalisation G-H	91 433	43 100
Hospitalisation N-O	59 340	24 408
Participations et franchises	60 912	
Déficit (pour 9 mois)	19 867	
Sommes égales	**577 359**	**577 359**

Commentaires

Le déficit (19 867 Fr.) n'est pas un déficit réel car les subventions fédérales (en vertu de la LAMA) équilibrent les comptes en couvrant les dépenses d'administration. Il reste même un boni d'exercice mais le dernier trimestre de l'année, chargé de morbidité, peut réserver des surprises.

Remarquons une fois de plus que le déficit des frais médicaux et pharmaceutiques est loin d'être comblé par le bénéfice ressortant des assurances complémentaires d'hospitalisation.

Inflation des frais médicaux

L'escalade continue à une allure accélérée qui effraie même le soussigné qui n'a pourtant pas l'habitude de s'inquiéter pour rien...

L'Office de statistiques de l'Etat de Vaud a publié récemment une intéressante étude sur l'évolution des effectifs et des dépenses en faveur des assurées des caisses maladie de 1964 à 1970. Voici quelques constatations tirées de cet opuscule :

En ce qui concerne les traitements ambulatoires, le nombre des cas de maladie a pratiquement doublé en l'espace de 6 ans, s'élevant d'environ 340 000 à 680 000. Le nombre des assurés s'est accru de 50 % environ.

Pour 100 assurés, on dénombrait environ 120 cas de maladie en 1964, plus de 160 cas en 1970, soit une élévation de 34 % de la densité de recours (aux soins) en l'espace de 6 ans.

Le nombre de cas d'hospitalisation a également doublé.

Les dépenses totales des caisses, non compris les indemnités journalières qui sont à considérer séparément, se sont élevées de :

26,3 millions en 1964
à 126 millions en 1970.

Les dépenses hospitalières se sont accrues de 7,6 fois.

Les écarts des coûts entre Vaud et la moyenne suisse tendent à s'accroître : ainsi, de 1964 à 1970, les coûts par assuré ont augmenté de :

— *pour les traitements ambulatoires, de 132 % pour Vaud, de 107 % pour la Suisse ;*
— *pour les traitements hospitaliers, de 316 % pour Vaud, de 177 % pour la Suisse.*

En 1973, l'écart sera encore plus grand par suite de la fixation du forfait hospitalier en chambre commune à 112 fr.

Inutile de commenter longuement ces chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Ils expliquent le montant élevé des cotisations dans le canton de Vaud.

A ces conditions défavorables s'ajoute la classification des assurés exigée par le corps médical et obtenue grâce à l'accord de la Fédération vaudoise des caisses maladie et à la complaisance des départements de la prévoyance sociale et des finances. Les assurés qui dépassent certains plafonds de revenus se voient gratifiés d'une majoration de leurs cotisations C-D (+ 15 %) et d'une franchise de 30 fr. par cas au lieu de 20 fr. Les patients de cette catégorie II (que les médecins considèrent comme des privilégiés) recevront des notes d'honoraires majorées que la caisse maladie prendra en charge.

Franchise

Conformément aux prescriptions fédérales, la franchise est, dès le 1.1.72, de 20 fr. par cas de maladie. Il est donc inutile de transmettre une note d'honoraires de 19 fr. 60...

Traitements dentaires

Ils ne relèvent pas des obligations des caisses maladie. Toutefois, la SVRSM accorde des prestations limitées au traitement des gencives entourant les dents ainsi qu'aux extractions. On trouve l'énumération des prestations (très modestes) à la page 5 des conditions d'assurances (fascicule rose envoyé à chaque assuré dans le courant de 1971).

Hospitalisation en privé ou semi-privé

La Caisse ne peut allouer ses prestations que si elle possède toutes les notes et factures relatives à l'hospitalisation, y compris et surtout la note d'honoraires du chirurgien.

Dernier rappel

Répétons une fois de plus que l'assuré doit demander une feuille maladie, **quel que soit le médecin consulté.** Si le médecin la repousse, cela ne veut pas dire qu'il faut la détruire. Tout au contraire, il faut la joindre à la note d'honoraires (acquittée ou non) et envoyer le tout au soussigné. Inutile de joindre le récépissé postal. Il ne fait qu'encombrer le dossier. Certains médecins mériteraient un blâme, qui ajoutent à leur note d'honoraires un fichet sur lequel il est écrit : « Certificat à transmettre à votre caisse maladie avec votre quittance postale. » Nous précisons que les notes d'honoraires des médecins dits « indépendants » sont prises en considération, qu'elles soient acquittées ou non.

Merci à ceux qui utilisent la carte postale ou la lettre pour la demande de feuilles maladie. Cela simplifie considérablement la tâche du secrétaire.

Veuillez croire, cher(e)s collègues à mes sentiments toujours dévoués.

Secrétaire de la collectivité
SPV
Fernand Peti

Ecole Pestalozzi

Notre rapport de l'an dernier — vous en souvient-il ? — était plus particulièrement consacré à la réorganisation de l'institution d'Echichens et à son corollaire, les constructions qu'elle exige. Où en sommes-nous un an plus tard, franchi le cap de la consultation des organismes cantonaux ou fédéraux concernés sur les plans éducatifs ou financiers ?

Importance

De l'avis des milieux compétents, une institution pouvant abriter 48 enfants permettra de couvrir les besoins de la collectivité au cours des prochaines années. Si la capacité des nouveaux bâtiments ne sera donc pas supérieure à ce nombre, elle ne devra pas pour autant ne

mettre en cause les structures envisagées, particulièrement propres à assurer le maximum d'efficacité à l'action éducative. Les fluctuations possibles de l'effectif des pensionnaires n'en imposent pas moins de prévoir une éventuelle extension lors de l'élaboration des plans définitifs.

Organisation

Le complexe éducatif comprendra deux secteurs distincts destinés, en principe, l'un aux enfants débiles reconnus par l'assurance invalidité fédérale, l'autre à des enfants placés pour des raisons plus directement sociales ou caractérielles. L'école, elle, sera commune à tous ; des classes assez nombreuses permettent en effet des groupements plus homogènes. L'utilisation rationnelle d'un équipement et d'un personnel spécialisé rend néanmoins souhaitable un effectif des élèves un peu plus important. Souhaitons que les tractations en vue d'intégrer quelques enfants de la région en qualité d'externes aboutissent.

Construction, architecte

En liaison avec le comité et son bureau, un groupe de travail a été constitué qui collaborera avec l'architecte. Ce dernier a été choisi en la personne de M. Grand, de Lausanne.

Au cours des douze derniers mois, quelques aspects marquants de la vie scolaire de l'Ecole Pestalozzi nous semblent mériter une mention spéciale.

Bâtiment

L'achèvement des travaux de construction risque de n'intervenir que dans plusieurs années. Le rafraîchissement général du collège se justifiait donc pleinement. Ce n'était pas un luxe ; ceux d'entre vous qui eurent l'occasion de le visiter en conviendront aisément.

Relations avec l'autorité

Depuis le 1er novembre 1972, les classes ne relèvent plus du service primaire (Département de l'instruction publique) mais de celui de l'enseignement spécialisé (Département de la prévoyance sociale et des assurances). Il en est de même, d'ailleurs, dans toutes les institutions similaires.

Corps enseignant

Il comprend actuellement cinq maîtres et maîtresses (un seul sans brevet vaudois) pour quelque cinquante-sept élèves (dont un externe) répartis dans cinq classes. Sous la responsabilité directe de M. Karlen, directeur adjoint, ils ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts, dans un climat réjouissant de collaboration avec les éducateurs, un psychologue, un assistant social, un psychiatre et d'autres spécialistes engagés à temps plein ou partiel.

Enseignement

Dans le cadre des activités scolaires, deux innovations présentent un intérêt tout particulier : l'utilisation de la méthode Ramain, l'introduction d'une rééducation systématique de la psychomotricité.

En résumé, année normale marquée par les satisfactions et les soucis inhérents à une maison au service de l'enfant certes, mais d'abord et surtout des enfants qui lui sont confiés. Directeurs, personnel enseignant, éducatif ou de maison, tous ont droit à nos remerciements.

P. Nicod.

Ecole de Mémise

L'Ecole de Mémise a poursuivi son activité bénéfique au cours de l'année qui vient de s'écouler.

La présidence de l'association, assumée par intérim pendant plusieurs années, par M. Rapin a été repourvue en la personne de Mme Simone Cuendet. La nouvelle présidente est bien connue des milieux pédagogiques. C'est elle qui créa l'Ecole Auxilia ; elle est l'auteur de plusieurs livres pour enfants ; elle fut longtemps rédactrice responsable de l'« Ecolier Romand ». Nous la remercions d'accepter la charge de présidente de notre association et souhaitons qu'elle y rencontre beaucoup de satisfactions.

Mémise comptait un effectif de 61 enfants, compte tenu des arrivées et des départs. Le nombre des journées a été de 11 700 internes et 137 externes. Ces filles provenaient :

du canton de Vaud :		52
Région lausannoise	17	
Lavaux	9	
La Côte	5	
Yverdon	14	
Broye	7	
Genève		5
Neuchâtel		2
Fribourg		2

Dans le secteur éducatif (vie familiale) un bon travail a pu se dérouler dans une atmosphère agréable. Les travaux d'ateliers, organisés sur une partie du temps consacré aux loisirs ont donné des résultats positifs tant par l'intérêt suscité chez les enfants que par les objets divers exécutés. L'animation de groupes d'initiation à la musique et de créations rythmiques a rencontré grand succès auprès de ces élèves.

Psychologue et psychiatre ont poursuivi leurs séances de dynamique de groupes et en récoltent les fruits attendus : des enfants trop timides s'expriment, des préoccupations secrètes s'extériorisent ; des animosités, des agressivités contenues et parfois inconscientes font surface ; des petits drames personnels ou de relations sont analysés et reprennent leurs dimensions de faits divers.

Sur le plan de l'éducation sexuelle, domaine par excellence du fantasme chez nos filles, sujet de grande préoccupation et d'anxiété de la plupart des enfants placés, la spécialiste a continué son action bénéfique et indispensable.

En matière scolaire, il a été enregistré de nombreuses mutations dans le corps enseignant. La qualité de l'enseignement dispensé dans les classes a été d'un niveau très variable. Cela tient d'une part au sens du devoir très différent d'une personne à l'autre, d'autre part à la formation et aux aptitudes fort inégales de notre personnel.

La direction de Mémise a salué, avec plaisir, la création du Service de l'enseignement spécialisé et espère qu'entre autres cent problèmes à résoudre, il contribuera à améliorer sensiblement le degré de préparation des enseignants spécialisés.

Les leçons de gymnastique ont continué à être assumées par une maîtresse spéciale. En hiver, elles sont remplacées par des leçons de natation.

Le travail des classes est toujours très efficacement appuyé par la logopédiste qui anime également des séances de travail du corps enseignant. Les grandes élèves se sont rendues en stages plus ou moins longs qui dans un magasin qui dans une crèche ou un ménage. Ces temps d'essai sont précieux car les élèves n'ont guère d'imagination. Les rapports avec l'office d'orientation professionnelle ont été excellents et ont abouti à des placements très judicieux.

Face à l'augmentation continuelle du coût de la vie et l'alignement des salaires, le prix de pension journalier a, lui aussi, poursuivi son ascension. La direction est reconnaissante à l'AL et au SPJ d'adapter leur aide à la situation, ce qui met Mémise à l'abri de trop graves soucis de gestion et de trésorerie.

Le délégué du CC/SPV remercie vivement M. Ehinger et Mme des renseignements nombreux, aimablement communiqués. Il leur souhaite de poursuivre leur tâche avec le même dévouement et le même enthousiasme.

E. Turrian.

Commission disciplinaire

Cette commission n'a pas été appelée à siéger en 1972.

Renens, le 28 février 1973.

G. Bovay.

Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

Composition de la commission

Président : M. Fr. Rostan, inspecteur scolaire ; membres : MM. Jean Mottaz, secrétaire général ; Henri Bovey, chef des fournitures scolaires ; Gilbert Brodard, professeur de dessin ENL ; J.-P. Golay, chef du CIC ; René Mamin, inspecteur scolaire ; Claude-H. Pavillard, directeur Collège secondaire Elysée ; Léon Prébandier, doyen de l'Ecole des beaux-arts ; J.-Jacques Rosset, maître Gymnase Belvédère ; J.-Cl. Wagnières, maître Gymnase Belvédère et R. Pécoud, instituteur, Fontaines-sur-Grandson.

Ce rapport sera le dernier de la commission. Celle-ci n'a tenu qu'une séance plénière en novembre. Au cours de cette dernière, d'un commun accord, ses membres se sont posé franchement la question : son existence se justifie-t-elle encore actuellement ? En effet, à son origine, elle avait deux objectifs : promouvoir l'emploi du cinéma scolaire et l'initiation de nos élèves au 7e art. Le premier but étant atteint, du moins pour une certaine part, la création du CIC réalise pleinement le deuxième. Dès lors, l'existence de cette commission sous sa forme actuelle n'a plus effectivement sa raison d'être. Le DIP vient de prendre la décision de la dissoudre avec remerciements à ses membres pour les services rendus et de la remplacer par une commission restreinte de trois membres dont le rôle sera de visionner les films de la Centrale scolaire de Berne.

Activité de la Centrale scolaire de Berne

Augmentation en flèche du nombre des locations : 140 000 bobines louées en 1971 contre 95 000 en 1970 (+ 46,6 %) pour les 14 cantons et demi-cantons constituant son rayon d'activité. Cette progression varie selon les cantons : Vaud 30 %, Berne 40 %, Valais 50 %, Obwald 100 %. Très forte hausse également dans le secteur de l'enseignement professionnel (73 %). Les 219 (210) écoles vaudoises ont loué 9220 bobines contre 6800 l'an précédent. Ces chiffres sont la preuve du succès indéniable du cinéma scolaire et de son usage toujours plus généralisé. En raison du coût plus élevé des frais d'exploitation, le contrat forfaitaire entre l'Etat de Vaud et la Centrale a été porté à 40 000 fr. pour 1973 et à 47 500 fr. pour 1974 et 1975.

Les raisons de ce développement spectaculaire de la Centrale sont diverses : achat de films modernes de qualité, choix diversifié dans de nombreux domaines, initiation sexuelle, informatique, filmologie, enseignement des langues, thèmes de discussion, enseignement professionnel, etc., le tout groupé dans un nouveau catalogue simplifié et fonctionnel.

La Commission intercantonale dont nous faisons partie s'est réunie deux fois en 1972 et a visionné 34 films dont 27 furent acceptés.

Dans le cadre de l'initiation au cinéma, une collaboration fructueuse avec l'Ecran des jeunes a permis l'achat de 33 films destinés à l'enseignement de la filmologie et de réduire les prix de location de 50 %. Cette politique dynamique et l'accroissement des locations ont eu une incidence financière favorable. Toutefois la Centrale se voit dans l'obligation de songer à l'agrandissement de ses locaux, d'où à nouveau de lourdes charges point faciles à résoudre.

Centre d'initiation au cinéma

En raison de l'importance grandissante de cet établissement, il me paraît judicieux que tous nos collègues puissent prendre plus ample connaissance de l'activité de pointe qui se déploie au sein du CIC, dont la renommée dépasse nos frontières grâce aux compétences et au dynamisme de son chef M. Jean-Pierre Golay et de ses dévoués collaborateurs.

L'année 1972 aura été pour ce centre une année très chargée, en particulier par des cours qui ont constitué la part sans doute la plus importante de son activité. Organisés à l'intention de maîtres en fonction aussi bien que de futurs enseignants, ils ont été l'occasion de contacts souvent enrichissants. Ils ont permis à ceux qui les ont suivis d'être confrontés avec le domaine toujours plus important de l'éducation du spectateur et de se familiariser avec des activités propres à la rendre effective et pouvant facilement être entreprises en classe.

Si les cours habituels du mercredi après-midi, destinés aux enseignants en fonction, n'ont pu être mis sur pied cette année, ils se sont vus en grande partie remplacés par des colloques de deux jours et demi, ou de deux fois deux jours et demi, organisés dans le cadre des cours de perfectionnement et qui se poursuivent d'ailleurs en 1973 dans la dernière partie de l'année longue. Trois groupes de maîtres de français des collèges sont également venus pendant sept mardis ou mercredis après-midi. Enfin, deux cours de vacances d'une semaine ont eu lieu en juillet à Yverdon et en août à la vallée de Joux. Comme ces années dernières, quelques collègues venus de cantons voisins y ont participé.

Comme en 1971, plusieurs cours ont été donnés aux maîtres pour classes à options. L'accent est mis sur le reportage puisque ce genre d'activité figure au programme de la plupart des élèves de ces classes.

Côté enseignants en formation, des élèves des Ecoles normales de Lausanne et de Montreux et des classes de formation pédagogique, ainsi que quelques étudiants du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, ont pu participer à ces cours au CIC. Quelques normaliens se sont en outre inscrits aux cours de vacances déjà cités.

Parmi les activités qui furent proposées lors de tous ces différents cours, on peut mentionner des reportages et montages audio-visuels, des réalisations de films super-8, des travaux sur la télévision, les feuilletons et séries, l'information, la presse, la publicité.

Initiation au cinéma, découverte de l'image...

En ce qui concerne tout particulièrement le cinéma, il a été, en 1972, prêté au CIC un assez grand nombre de courts et longs métrages. Plusieurs films, présentés lors de séances le mercredi après-midi, ont fait l'objet de mini-fiches pour cartothèques d'enseignants. Faute de temps, faute aussi de mercredis disponibles, ceux-ci étant bloqués par des cours, cette activité a cessé en fin d'année ; elle va reprendre prochainement. La présentation et la distribution des films du CREPAC a d'autre part continué et les documents récents de cette association ont été offerts en visionnements gratuits.

Quelques-uns de ces films ont ensuite été distribués par le CIC, soit dans le canton, soit chez nos voisins romands de Genève, Fribourg et du Jura bernois. Le CIC a enfin prêté, contre modeste amortissement, les quelques films qu'il possède et encouragé ainsi le ciné-débat et l'initiation aux œuvres cinématographiques.

Toutes les activités proposées par le CIC visent d'ailleurs, entre autres buts, à favoriser un contact réel avec le cinéma projeté en salles ou sur l'écran TV. Parmi ces activités, il faut citer tout particulièrement la **découverte de l'image** et le **tournage de films super-8.**

Dans cette dernière activité, les résultats connus les plus intéressants ont été obtenus avec de grands élèves, mais de plus jeunes s'y sont aussi appliqués, parfois avec succès. Le film terminé n'est d'ailleurs pas l'essentiel. L'expérience de la création d'une communication filmique elle, est fondamentale. Cependant, pour encourager les jeunes créateurs et informer les enseignants ou d'autres milieux, le CIC a proposé au Festival de Nyon d'ajouter à son programme une section « films d'élèves des écoles » ; cette demande a reçu une réponse favorable.

Pour ce qui est de la découverte de

l'image, recherches et réalisations dans ce domaine se sont poursuivies et deux cours ont été donnés, en août et en octobre, dans le cadre de la formation continue. En activant, chez l'enfant, sa perception et la réaction à la perception devant l'image, en l'exerçant à la compréhensions des relations entre images (montage), en l'incitant à la création de séries d'images et en lui en donnant les moyens, le CIC développe chez l'enfant, à temps, les conditions physiques, psychologiques et intellectuelles qui donnent les moyens d'approcher et de mieux comprendre le cinéma. Sans être spectaculaire, cette activité est fondamentale et suscite actuellement beaucoup d'intérêt en Allemagne, en Hollande, en Suisse alémanique, dans le canton de Neuchâtel où le CIC a été appelé à diriger deux cours pour ses enseignants, plus encore en Angleterre où le Ministère de l'éducation a fait traduire et publier le mémento méthodologique du CIC, au Portugal et en Finlande.

... et initiation aux mass media

Si l'initiation au cinéma en lui-même préoccupe les collaborateurs du CIC qui s'efforcent de trouver des méthodes propres à la rendre effective, le CIC s'est aussi attaché à une formation du spectateur qui ne néglige pas les autres langages de l'image, en particulier ceux qui sont vus par le plus grand nombre et, en premier, par les enfants. Le débordement du cinéma par d'autres media et l'apparition d'une accélération impressionnante dans un processus qui conduit le spectateur à déléguer son regard, son choix, la réflexion, la créativité à un groupe restreint et à remplacer le contact direct avec le vécu par une relation « médiatisée » par des images, font que l'environnement de chacun devient accumulation de « spectacles ». Cela amène une évolution importante des problèmes de formation du spectateur et rend plus que nécessaire une éducation à la créativité. Aussi le CIC continue-t-il à promouvoir des activités de création dans le secteur des mass media comme antidote à la délégation du regard, des montages comme occasion de confrontation, de réflexion, et comme expérience des « médiations » du reporter. Une telle éducation devient de plus en plus indispensable, surtout si l'on songe aux bouleversements déjà apportés par les mass media et à ceux qui nous attendent, à l'introduction de la TV par câble, déja réalisé au Canada et aux Etats-Unis, et à sa mise à disposition de groupes et d'individus. Il sera donc important d'essayer de ne pas aborder ces prochaines intrusions des media dans notre région avec le retard habituel, d'expérimenter en particulier diverses réactions face aux antennes collectives, télévisions locales ou de quartier, dont nos villes sont ou seront dotées, et de proposer des comportements susceptibles de rendre les effets de ces innovations plus bénéfiques que douteux.

Répondre aux vœux des enseignants

Le CIC a poursuivi l'amélioration de ses locaux et de son matériel. Des achats ont été entrepris ; des gradins construits dans la salle de projection permettent une meilleure exploitation de l'espace. Le prêt du matériel aux enseignants prend une importance accrue et de nombreuses classes bénéficient des caméras, enregistreurs et appareils de photo mis à leur disposition. Un service de prêt à domicile pour une partie des livres de la bibliothèque a été mis sur pied et a commencé à fonctionner.

Une enquête auprès d'enseignants ayant suivi un cours au CIC a apporté un très grand nombre de réponses et exprime un certain nombre d'attentes qu'il s'agira de satisfaire : rencontres, échanges, informations, perfectionnements. Il est au nombre des projets du CIC de répondre aux vœux de ses « élèves » des cours précédents en leur préparant la documentation souhaitée et en organisant les rencontres et échanges dont ils ont besoin, en particulier des présentations de travaux d'élèves. Parallèlement, il s'agira de réaliser un certain nombre de travaux, recherches, expériences qui sont absolument nécessaires, y compris la rédaction nouvelle d'un certain nombre de textes, fiches, programmes, constats.

Au nombre des projets, on peut encore citer la mise sur pied d'un système d'information sur la TV qui permettrait aux enseignants d'exploiter la TV romande de façon cohérente grâce à un « TV-téléphone-service » et, mieux encore, par une émission de la TV elle-même à laquelle participerait régulièrement une équipe d'animateurs romands ; ce n'est évidemment pensable qu'en cas d'entente entre la TV et les DIP. En ce qui concerne le matériel, il est dans le désir du CIC d'aider à l'équipement des écoles, en particulier en arrêtant un choix sur un magnétoscope convenant au mieux aux activités des classes, et en amenant les responsables des achats à une unité qui permettrait des échanges de bandes entre établissements.

Il est enfin réjouissant de constater que les efforts de l'équipe du CIC ne sont pas sans rencontrer un écho favorable dans divers milieux, et même à l'étranger. Un texte du CIC, pourtant très en retard sur l'état actuel de ses recherches et activités, a été traduit et imprimé en hollandais, en allemand et en anglais. La participation de son chef, M. J.-P. Golay, à plusieurs séminaires, a permis d'établir des contacts et de réaliser des échanges très précieux. Ce fut le cas lors des rencontres de Ludwigshafen-Mannheim qui regroupent chaque année des éducateurs aux mass media de nombreux pays européens et où les méthodes, idées et suggestions vaudoises ont reçu un accueil favorable, ainsi que lors du séminaire de l'Union européenne de radio-télévision qui s'est tenu à Bâle en décembre dernier. Enfin, en 1972, le CIC a été appelé à collaborer avec divers organismes. Ainsi, lors de l'exposition « Le Musée d'art en question(s) » qui a eu lieu l'été passé au Palais de Rumine, une salle a été confiée au CIC, participation qui a peut-être permis de faire connaître l'existence de ce centre et cet aspect des préoccupations du DIP. En juillet, lors des séminaires du GRETI, la responsabilité d'une semaine d'étude sur la TV de masse lui a aussi été confiée, et M. Golay a encore été invité à présenter, au mois de janvier 1973, un exposé sur le sujet « Une télévision de masse : feuilletons et séries » dans le cadre du cours « Esthétique et mass media » que M. le professeur René Berger donne à l'Université de Lausanne. C'est dire tout l'intérêt suscité par les activités d'un centre qui travaille dans un secteur où peu, jusqu'à présent, a été entrepris.

R. Pécoud.

Commission de la Centrale de documentation scolaire

Présidée par M. Hermann Rochat, inspecteur scolaire, la commission se compose encore de MM. Ernest Cavin, directeur de l'enseignement primaire, J.-M. Bataillard, maître à l'Ecole normale, André Moret, directeur de la Centrale, et du soussigné, délégué SPV ; M. J.-L. Cornaz, instituteur, remplacera Mlle Eberhard, démissionnaire.

La commission s'est réunie à fin novembre 1972 et a consacré presque toute la séance au problème de la réédition du catalogue de la Centrale. Le projet d'une brochure très simple a dû être abandonné, vu son prix élevé. Le classeur sera donc maintenu ; les 150 feuillets prévus seront imprimés recto seulement, le verso étant réservé aux adjonctions diffusées par le Bulletin officiel. Les feuillets trop fortement modifiés seront réimprimés périodiquement. L'Office des fournitures et éditions scolaires se chargera de la distribution, prévue pour mai-juin 1973.

Deux vœux, chers collègues, pour terminer : Renvoyez le matériel dans les délais ; d'autres l'attendent ! Ne mélangez par les dias ; si elles le sont, remettez-les dans l'ordre. Merci.

M. André Moret, directeur, ainsi que MM. Maendly et Pache, ses collaborateurs, accomplissent un énorme travail. Nous les en remercions très vivement.

J.-J. Desponds.

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'elle fut fondée le 1er juillet 1931 ; elle a débuté avec un capital initial de 200 francs ! Aujourd'hui, les dépenses annuelles dépassent le million de francs. En quarante ans, 1170 titres de brochures ont été publiés, 30 millions d'exemplaires, souvent traduits en 7 langues, distribués aux enfants du pays par l'intermédiaire de 5000 collaborateurs bénévoles.

Son but, immuable depuis sa fondation : propager de bonnes lectures pour les jeunes, amener à lire. Son souci : maintenir un prix raisonnable qui permette de concurrencer efficacement la littérature médiocre tout en favorisant l'achat de brochures par chaque enfant. Son problème : un déficit que s'accroît, malgré l'augmentation récente du prix de vente des publications. Pro Juventute, la Confédération, les cantons, les communes et les donateurs privés participent activement à cet effort financier. A nous, bien sûr, par tous les moyens mis à notre disposition, de favoriser la diffusion de brochures soignées et de présentation exemplaire.

Chiffres en bref :

Vente	exemplaires
en langue allemande :	948 833
en langue française :	129 755
en langue italienne :	60 841
en langue romanche :	10 500
total :	1 149 929
Comptes	francs
exploitation, total :	1 155 200.—
excédent de dépenses :	**83 160.—**
subventions en 1972 :	
Confédération :	37 000.—
cantons :	45 000.—
communes :	18 000.—

« Crapaud à lunettes »

Attardons-nous un instant sur le rôle et l'utilité d'un journal pour enfants, dans l'optique du « Crapaud à lunettes », toujours alerte et judicieusement adapté aux besoins de nos écoliers. Ses pages consacrées au fonctionnement de nos institutions, aux problèmes socio-économiques, politiques, apportent **une information** qui permet à l'enfant de développer ses connaissances sur les différents aspects de notre société. Son encyclopédie, ses articles de vulgarisation, ses contes, tendent à donner à ses lecteurs **la joie de s'instruire** en lisant ; l'enfant est ainsi mêlé à la vie courante, est amené à en saisir les différents aspects. Ses jeux, ses bricolages, ses mots croisés, en font **un instrument de loisirs.** En proposant des articles concernant la protection de l'environnement et de l'individu, en expliquant les dangers de la toxicomanie, il devient **un facteur de prévention.** Par l'intermédiaire de la page des lecteurs, des contacts s'établissent entre les enfants habitant différentes régions de Suisse romande ; 4500 lettres d'enfants font du « Crapaud à lunettes » un vrai confident, un camarade de confiance, un instrument de **communication et de détente,** un interlocuteur particulièrement utile aux enfants. En offrant une publication de qualité, il joue un rôle de **prévention sociale** face à une certaine presse enfantine d'un goût douteux qui inonde le marché. Il constitue enfin une véritable **entité linguistique et culturelle.**

Des soucis budgétaires, hélas ; couvert en grande partie par Pro Juventute, un excédent de dépenses de 89 000 francs, malgré une campagne de propagande extrêmement minutieuse et complète.

Neuf mille familles sont actuellement touchées par le « Crapaud à lunettes » ; pourquoi pas le double ?

« Chat botté »

Successeur de « Yoyo », « Chat botté » est également destiné aux enfants de 6 à 9 ans ; édité par le CVAJ, il trouve à sa tête une équipe pleine de fraîcheur et de dynamisme à laquelle nous souhaitons un plein succès. Déjà 2500 abonnements ; il en faudrait 5000 pour assurer sa santé financière.

Les premiers numéros sont prometteurs, les sujets variés : histoire complète, bricolage, chant, sciences naturelles, physique bien à la portée des lecteurs, comptines, jeux, recette de cuisine, expérience, bande dessinée, nature et courrier qui ne manquera pas de créer entre les enfants un heureux contact.

Nous invitons les responsables de classes de petits à accueillir « Chat botté » avec tout l'intérêt qu'il mérite et à l'introduire avec bonheur dans leur classe. Votre opinion, vos critiques, vos suggestions, sont une forme de collaboration dont les responsables seraient heureux de profiter.

Remarques générales

Il est regrettable de constater ce mal commun à nos trois publications pour la jeunesse : malgré leur présentation exemplaire, leur qualité, leur niveau culturel évident, chaque année leurs comptes accusent un important excédent de dépenses. Ceci ne doit pas nous laisser indifférents ; de quelle manière réagirions-nous si l'une ou l'autre de ces publications devait disparaître pour des raisons financières ? Le haussement d'épaules serait fort coupable et cautionnerait le déferlement alarmant de littérature douteuse chez nos écoliers. Nous sommes tous responsables de la bonne marche de nos journaux d'enfants ; les lire avec intérêt, les introduire dans nos classes, créer et entretenir le besoin de lectures saines sont des responsabilités qui nous incombent. Sachons les assumer avec conscience et persévérance.

Roland Curchod.

GRETI

L'année 1972 fut tout d'abord marquée au GRETI par le départ de la présidence de M. Samuel Roller et son remplacement par M. Jean Cardinet, M. Roller restant membre du conseil.

Dès sa première séance de l'année, ce dernier procéda à une nouvelle répartition des tâches du bureau afin d'assurer la continuité d'une action efficace du GRETI. Celle-ci est redéfinie pour la législature 1972-1976 par l'adoption d'une longue série d'objectifs à atteindre :

— l'extension de l'activité du GRETI dans les milieux de l'école primaire : ce point est en effet un souci majeur du GRETI qui ressent actuellement un certain malaise de n'être pas suffisamment implanté et connu dans ce secteur de base de l'enseignement, secteur jugé pour le moins important ;

— le développement de l'éducation permanente à tous les niveaux de l'enseignement ; ce point est également jugé de la plus haute importance par le Conseil du GRETI ; un effort tout particulier est prévu dans ce domaine ;

— la constitution et la multiplication de groupes de travail et de recherche le plus nombreux possible également à tous les niveaux de l'enseignement ; dans ce cadre, le conseil a jugé absolument nécessaire de créer un poste d'animateur pédagogique dont l'action devra principalement être de susciter, puis coordonner l'activité de ces groupes. Tout en voulant sauvegarder l'autonomie de ceux-ci, le GRETI se propose de mettre à disposition des groupes s'annonçant auprès de lui des fonds nécessaires à l'accomplissement de leur travail ;

— la régionalisation des groupes de travail existant en fonction des intérêts locaux ; il est apparu nécessaire de redonner à ces groupes un nouveau souffle en coordonnant leur activité par région puis par branche de recherche ;

— un accord sur les droits d'auteurs pour le libre emploi à l'école de documents sonores, visuels ou écrits ; les difficultés rencontrées dans ce domaine poussent le GRETI à trouver le plus tôt possible une solution à ce problème ;

— une réflexion sur la fonction de l'Université dans la société d'aujourd'hui ; il s'agit là de procéder à une étude des objectifs de cette institution dans le monde moderne et futur et de sa place réelle.

— une réflexion sur le problème de la pédagogie institutionnelle ; les expériences faites en ce domaine demandent un approfondissement du sujet ;

— le développement de l'information écrite consécutive aux manifestations du GRETI tant auprès des Départements de l'instruction publique des cantons que des associations d'enseignants ; un projet de service de presse est à l'étude ;

— la création d'un livret d'éducation permanente ; celui-ci suscite cependant un certain nombre de réserves dont le GRETI devra tenir compte ;

— une orientation scolaire à repenser et revoir ; le canton de Genève a une certaine avance en ce domaine ; le problème est à l'étude dans toute la Suisse romande. Le GRETI va en accélérer le processus, car il importe d'informer le public sur les nouvelles techniques d'orientation, d'évaluation et notamment sur les structures scolaires dont l'évolution actuelle prend une accélération certaine ;

— la promotion d'une école permanente dont le GRETI doit et entend prendre la responsabilité ;

— la production d'un matériel didactique est également jugée d'une grande utilité et le GRETI va s'atteler à mettre sur pied une organisation adéquate ;

— l'étude du problème lancinant de la TV scolaire et la recherche d'une solution le plus tôt possible ;

— une étude menée à chef sur les technologies éducatives et les techniques d'instruction sera poursuivie.

Il apparaît d'ores et déjà que ce programme d'avenir va demander au GRETI un énorme effort et provoquer une extension de son champ d'activité comme de ses structures opérationnelles. 1972 a surtout été une année de prospection et de recherche d'une nouvelle politique. En effet, celle-ci se justifie pleinement si l'on observe une certaine stagnation dans le travail des groupes existants, un certain ralentissement dû à plusieurs facteurs tant financiers que de résistance aux changements rencontrés de divers côtés. Le GRETI, tout en désirant s'étendre à tous les niveaux de l'enseignement, tient à rester un groupe de recherche de pointe, un moteur de l'instruction.

Il reste encore à relever l'excellent déroulement du programme 1972 des journées d'étude et des séminaires, notamment en juillet ; le GRETI a prévu un nouvel éventail pour 1973 et s'est efforcé de mettre sur pied des cours et des colloques sur la plus grande variété possible de thèmes. Il espère susciter un intérêt toujours plus grand tant dans les écoles que dans les entreprises, et surtout une certaine continuité de la recherche et de l'étude à la suite de ses séminaires. L'institution des groupes de travail lui semble la solution possible, ces groupes fonctionnant en étroite collaboration avec lui.

Pour terminer, il faut encore préciser le désir du GRETI de collaborer avec les autorités scolaires comme avec les associations professionnelles, phénomène qui est apparu tout au long de l'année écoulée. Dans ce but, des prises de contact sont en cours ; souhaitons qu'elles soient fructueuses pour le bien de l'enseignement tout entier.

J.-C. Mauroux.

Commission d'achats

(créée en mai 1969)

ACHATS ... importants
ACTIONS ... limitées dans le temps
% % % ... non négligeables

QUE PENSEZ-VOUS DE CE « SERVICE » SPV ?

Le Bulletin d'information de la SPV (été 1971/N° 11) vous a donné tous les éléments du problème et une liste d'achats effectués, liste à laquelle il faut ajouter les machines à coudre ELNA, les disques ERATO, les machines à écrire HERMES (pour la 2e fois) et les outils électriques BOSCH.

Seul service ne correspondant pas exactement à la devise de la commission, TV - RADIO - HI-FI (possibilité d'acquérir à des conditions avantageuses un ou plusieurs appareils de votre choix, en tout temps, chez un spécialiste).

La commission voudrait bien vous faire plaisir et allonger la liste des maisons figurant sur la carte de membre SPV. L'évolution actuelle du marché laisse un bien faible espoir...

Ne demandez pas à la Commission d'achats un avion, une automobile, un cheval...

LISEZ L'« ÉDUCATEUR » !

Si une offre vous tente, demandez des renseignements...

Si vous avez des désirs, des idées, des propositions à formuler, écrivez à la commission qui, d'ores et déjà, remercie tous les collègues qui prendront la plume !

Adresse :
Commission d'achats SPV
Secrétariat général SPV
Chemin des Allinges 2
1006 **Lausanne**

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Rapport de gestion

Dans sa séance du 18 octobre 1972, l'Assemblée des délégués à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a admis le rapport de gestion pour l'exercice 1971, présenté par le Conseil d'administration. Chaque affilié a reçu un extrait des comptes, de sorte que nous nous bornons à souligner quelques chiffres et renseignements :

Mouvement des affiliés :

Au 1er janvier 1971, nous comptions 6382 assurés et 2428 déposants d'épargne. A la fin de l'année, leur nombre était respectivement de 6633 et 2656.

Chez les hommes, la proportion est la suivante : 81,2 % d'affiliés et 18,8 % de déposants d'épargne. Chez les femmes, la proportion est de 56,7 % contre 43,3 %. Les hommes représentent le 60,2 % des cotisants et les femmes le 39,8 %.

A la fin de 1971, les pensionnés étaient au nombre de 2814.

Les sorties normales d'assurés pour l'année 1971 nous donnent le tableau suivant :

	Décès	Invalidité	Age	Total	
Assurés :	16	13	90	128	183
Déposants :	7	4	44	55	

Les entrées et sorties anormales (démission simple ou libre passage) se présentaient comme suit :

	Entrées	Sorties
Assurés :	409	260
Déposants :	849	336

Bilan :

Au 31 décembre 1971, le capital de la caisse de pensions se montait à 394 069 000 francs, en augmentation de 39 324 000 francs par rapport à l'exercice précédent.

Pertes et profits :

Les prestations de la caisse pour l'année 1971 se sont montées à 29 016 000 francs. Cette somme se répartit de la façon suivante :

Pensions viagères :	22 848 000 fr.
Suppléments temporaires	623 000 fr.
Remboursements (sorties)	5 545 000 fr.

Le montant des pensions viagères ne comprend pas les allocations de renchérissement, ces prestations (d'un montant de 6 221 000 francs) sont à la charge de l'Etat.

Contributions :

Elles ont atteint 52 419 000 francs en 1971, en augmentation de 8 200 000 francs par rapport à l'exercice 1970. Cette hausse se justifie par une augmentation de l'effectif des cotisants de 4,8 % et de celle des traitements de 10,5 %.

Ce montant total se décompose comme suit : (principaux postes)

Affiliés :	
Cotisations ordinaires	16 000 000.—
Cotisations de rachat	3 000 000.—
Etat :	
Contributions ordinaires	16 000 000.—
Contributions de rachat	2 100 000.—
Suppléments (LCP, art. 126)	13 500.000.—
Transfert fonds compensation, retenues, etc.	2 000 000.—

Modifications de la LCP

En automne 1972, le Grand Conseil a modifié la loi sur la Caisse de pensions, en tenant compte de la loi fédérale de juin 1972 concernant la 8e révision de l'AVS.

Les principales modifications sont les suivantes :

— le traitement assuré (9/10 du traitement) est diminué d'un montant complémentaire uniforme fixé à 3000 francs ;

— le supplément temporaire annuel (pont AVS) est porté à 4800 francs pour les personnes seules et à 7200 francs pour les couples (400 et 600 francs par mois). Cette adaptation entraîne une augmentation de la prolongation du temps de service. Les prolongations, jusqu'alors de 12, 6 ou 3 mois sont augmentées respectivement de 4, 2 ou 1 mois ;

— les déposants d'épargne ont droit, dès le 1.1.1973, d'une part au remboursement de leurs cotisations et de celles de l'Etat avec les intérêts, d'autre part à un supplément calculé sur ce montant à raison de 2 % par année de cotisation.

Auparavant, dans sa séance du 21 juin 1972, l'Assemblée des délégués avait à se prononcer sur le projet de loi, avant qu'il ne fût soumis au Grand Conseil. Le Comité SPV et la Commission « retraites » de notre association ont désapprouvé ce projet. Ils ont prié le soussigné d'intervenir lors de ladite assemblée, en soulignant les points suivants :

— le projet était prématuré ;

— les associations avaient été prises de court et n'avaient pas eu l'occasion de donner leur avis ;

— le projet se souciait avant tout des intérêts de l'Etat, au détriment de ceux des cotisants ;

— on imposait une nouvelle augmentation du temps de service ;

— une dévalorisation de la retraite allait nuire au recrutement du personnel.

Malheureusement, les remarques ci-dessus n'ont pu influencer l'Assemblée des délégués qui suivait les propositions de la commission d'experts par 22 voix contre 3 (SVMS, gendarmerie, SPV).

Si notre intervention n'a pas eu de résultat immédiat, elle nous a permis d'obtenir les garanties suivantes : rajeunissement de la commission d'experts, délais suffisants pour que l'étude du projet de révision de la LCP puisse se faire dans le cadre des sections. Car il ne faut pas oublier que les mesures votées par le Grand Conseil ne sont que transitoires. Elles auront effet jusqu'en 1975, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi de la CPEV. C'est de ce projet dont nous aurons à nous occuper sérieusement dans les mois à venir.

P. Duruz, Yverdon.

Commission Pro Familia

Succédant au collègue Vuille, l'an dernier, le soussigné a eu l'occasion, au cours de plusieurs séances, de prendre contact avec les nombreux organismes de la Ligue vaudoise pour la protection de la famille. Parmi les multiples activités de cette ligue, il vient d'être appelé à siéger dans une commission dite « Parcs Robinson » qui a pour mandat d'étudier le vaste problème des espaces verts réservés aux enfants et adolescents aux abords des localités. Chacun sait combien ce problème devient urgent face au développement des villes et même des villages de notre canton. Une solution est actuellement cherchée en collaboration avec les nombreux mouvements qui œuvrent pour la jeunesse.

Le soussigné serait heureux de recueillir des collègues intéressés par cette question toutes suggestions ou remarques utiles.

Ed. Paillard.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Composition de la commission

Mmes et Mlles A. Cachin, G. Jaccard et S. Meylan. MM. E. Dégallier, P.-A. Favez, B. Longchamp, R. Maillard, D. Notter et le sousigné, membre SPV du comité vaudois de la CRJ.

Secourisme

13 cours ont été organisés par le secrétariat, avec la collaboration de la commission ACVS. 235 élèves ont été instruits avec leurs maîtres, 177 ont obtenu l'attestation. Un cours a été mis sur pied pour les éclaireurs, 6 cours ont été organisés pour 92 participants, maîtres primaires et secondaires, dans le cadre des cours de complément pour le corps élaborés par le DIP. Le DIP, en collaboration avec le Service de la santé publique, se charge désormais de l'organisation de ces cours selon le vœu de la CRS. Ce sont 10 000 élèves vaudois qui, jusqu'à maintenant, ont bénéficié des cours de secourisme. Un chaleureux merci au secrétariat vaudois pour l'accomplissement de cette œuvre humanitaire, ainsi qu'à tous les dévoués collaborateurs.

Sauvetage nautique

La jeune section vaudoise de la SSS a pris en charge, dès 1972, la formation de nos « Jeunes sauveteurs ». Nous remercions M. Roy d'avoir organisé ces cours jusqu'à fin 1971.

Mimosa : 103 classes ont vendu le mimosa 1972. La ristourne s'est élevée à Fr. 24 942.55. Le trésorier a distribué des fonds pour colonies, camps, cours de premier secours, œuvres locales, pour un montant de Fr. 12 963.05.

Cars de l'amitié

Le second car (12 places), payé par nos élèves, a été inauguré en août à Bienne. Le secrétariat vaudois CRJ a organisé des excursions, 10 avec l'ancien et 2 avec le nouveau car, à Nyon, Morges, Lausanne, Chamblon, Prilly et St-Loup en faveur de 254 handicapés. Le petit car s'est occupé du camp des rhumatisants des Diablerets.

Pharmacies scolaires

21 assortiments à Fr. 28.— ont été livrés à nos classes en 1972.

Albums

25 classes ont réalisé des échanges internationaux. Cette activité cesse, au profit d'organisations de rencontres internationales de jeunesse.

« Casa Henry Dunant », Varazze

19 normaliens y ont passé un séjour agréable, 2 semaines à la fin août, sous la direction de M. Ceppi, aidé de M. Mégevand, chargé des cours de secourisme et des études pédagogiques concernant l'altruisme ; M. Roy a organisé des cours de S.N. De retour, ces jeunes collègues ont passé un examen de sauvetage à la piscine de Mon-Repos, pour l'obtention du brevet SSS.

Leçons pratiques

La commission SPV a mis au point des leçons sur le sang pour les trois degrés, en relation avec le plan d'études, et surtout pour mettre en évidence la valeur du don du sang.

Secrétariat vaudois de la CRJ

A partir du 1er avril 1973, il est repris en charge par M. Christ. Les locaux se situeront à l'avenue du Midi 2, à Lausanne.

Nous adressons à tous nos collaborateurs bénévoles nos remerciements les plus chaleureux pour avoir permis aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois buts de la CRJ : hygiène, entraide, compréhension et amitié internationale.

J. Petitpierre.

Commission radio scolaire

Cette commission s'est réunie deux fois au cours de l'année passée, sous la présidence de M. René Mamin.

Pour être au service des enseignants, la radio scolaire a besoin de leur collaboration, par des critiques constructives, des suggestions. Les fiches critiques ont été établies dans ce but et sont distribuées à tous les instituteurs avec les programmes des émissions. Malheureusement, une faible proportion seulement des auditeurs prend la peine de les utiliser. La commission a procédé, l'été dernier, à un sondage qui a permis de mieux cerner les désirs des utilisateurs. Peut-être pourra-t-elle ainsi exercer une certaine influence sur la composition des programmes qui vous sont proposés.

La commission souhaite que l'enregistrement sur cassettes des émissions se généralise, afin que chacun puisse utiliser ces émissions au moment qui lui convient le mieux. (On peut demander ces enregistrements à la Centrale de documentation scolaire.)

Peider Barblan.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Colonies de vacances

La vente du MIMOSA étant passée, nous vous recommandons d'inscrire au plus vite vos élèves, dont l'état de santé nécessite un séjour à la mer ou à la montagne, pour l'une de nos colonies de vacances :

Finhaut	enfants de 5-12 ans
Kerfany	enfants de 8-12 ans
Cabourg	enfants de 9-12 ans
Cap Breton	enfants de 14-17 ans

Certificat médical exigé. Participation financière des parents, pension complétée par le Fonds mimosa vaudois (les inscriptions concernent le canton de Vaud).

Nouvelle adresse : Croix-Rouge de la jeunesse, Secrétariat romand, 2, rue du Midi, 1003 Lausanne, tél. 23 79 43 - 24 60 00.

Adieu à mon vieux maître

Mardi 20 mars, au temple de La Tour-de-Peilz, était célébré le culte funèbre à la mémoire de M. Maurice Gaulaz qui fut maître primaire supérieur à La Tour-de-Peilz après avoir débuté à Yvorne.

Ancien élève de ce maître respecté et aimé, je rends ici témoignage du rôle important de M. Gaulaz dans la formation des nombreuses volées d'élèves qui ont eu le privilège de passer dans sa classe.

L'école, avec de tels maîtres, reste magnifiquement efficace et marque pour la vie.

Le rayonnement de ce maître hors série ne s'est pas limité à sa classe mais a largement débordé sur la communauté. Ainsi, il a communiqué à beaucoup son amour de la musique, du chant en particulier et de la montagne.

Merci, M. Gaulaz, au nom de tous vos anciens élèves pour tout ce que vous nous avez donné.

Un ancien élève parmi beaucoup d'autres :

S. Rapp.

Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, électrophones, chaînes High-Fidelity/Stéréo... ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse : Commission d'achats SPV, Secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

Questionnaire

relatif à l'origine sociale des enseignants primaires vaudois

Dans le cadre de son étude sur le statut et les rôles des institutrices et instituteurs vaudois, un sociologue de l'éducation, M. Vuille, a élaboré un questionnaire et l'a fait parvenir à plus de 300 maîtresses et maîtres de tous les districts du canton de Vaud. Il souhaite que les personnes en possession du questionnaire collaborent à sa recherche en répondant de manière complète aux questions posées et en retournant le document rempli **avant le 30 avril 1973.** Il les en remercie très vivement.

Le Comité cantonal rappelle aux 300 collègues concernés que les renseignements qu'ils communiqueront à M. Vuille ne seront connus que de lui seul et traités de manière strictement confidentielle. Les collègues interrogés peuvent d'ailleurs, s'ils le désirent, ne pas mentionner leur nom sur leur feuille-réponse.

Le CC/SPV

Guilde suisse des flûtes de bambou

Classes de débutants, de perfectionnement, de pédagogie, de préparation aux examens de la Guilde, de décoration, orchestre, etc.

Prix du cours : membres de la Guilde, Fr. 60.— ; non-membres, Fr. 65.—.

Prix de pension : Fr. 24.— à 30.— par jour. Prix du matériel : de Fr. 3.50 à 25.—.

Dans les classes de construction, le nombre de participants est limité à 10.

Pour tous renseignements, s'adresser jusqu'au 1er mai à Mme J. Reichel, chemin de Challendin 12, 1208 Genève. Tél. (022) 36 38 52. Inscriptions à la même adresse.

Cours AVEPS

(annonce détaillée)

1. 9 mai : tournoi scolaire de volleyball, filles et garçons. Lieu : vallée de la Jeunesse, Lausanne ; dès 13 heures. Inscriptions : jusqu'au 5 mai, auprès de J.-D. Roy, 1055 Froideville, catégories selon inscriptions. Chaque établissement a droit à une équipe filles et une équipe garçons.
2. 23 mai : tournoi volley maîtres AVEPS ; équipes mixtes (minimum

2 filles) et masculines. Lieu : vallée de la Jeunesse, Lausanne; dès 13 heures. Inscriptions : jusqu'au 15 mai auprès de M. Benoît, rue de la Mouline 2, 1022 Chavannes.

3. 6 juin : cours d'aviron (initiation). Lieu : Port d'Ouchy - section d'aviron du Lausanne-Sports ; à 14 heures. Inscriptions : jusqu'au 25 mai auprès de R. Libal, ch. Bossons 53, 1018 Lausanne.
4. Eliminatoires régionaux d'athlétisme et de natation. Résultats jusqu'au 13 juin à l'OEPJ. Individuels, année 58 - par équipe, 58 et plus jeunes.
5. Athlétisme, finale cantonale, le 23 juin (sélection pour Zoug) : a) individuel : triathlon (garçons 80 m, longueur, poids 4 kg ; filles 60 m, hauteur, balle) ; b) par équipe : triathlon - 600 (1000) - 5 × 80 (7 équipiers, dont 6 comptent).
6. Natation, finale cantonale le 23 juin (sélection pour la Journée suisse de sport scolaire du 19 septembre à Zoug) : a) individuel : 50 m. libre filles et garçons ; a) compétiteurs, b) non-compétiteurs ; b) par équipe : 6 × 50 m. 3 brasses, 2 crawl poitrine, 1 crawl dos.

Les finales ont lieu à Lausanne Vidy, athlétisme ; vallée de la Jeunesse, natation. Présence des maîtres et maîtresses d'éducation physique indispensable.

AVEPS
Chef technique d'été,
A. Rayroux.

Section SPV du district de Lausanne

Assemblée ordinaire de printemps

Date : lundi 30 avril 1973, à 16 h. 45.
Lieu : Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, 1er étage.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal.
2. Communications du comité.
3. Nouveaux statuts de la SPL, rapport de la commission.
4. Tour d'horizon par un membre du CC.
5. Propositions individuelles.

Adresse du président :
Maurice Mayor,
Sous-Mont 10,
1008 **Prilly,**
tél. (021) 24 35 41.

Gymnastique respiratoire Klara Wolf

Les prochains cours de gymnastique respiratoire et de relaxation reprendront le 7 mai selon l'horaire ci-dessous :

— Lundi 7 mai, 16 h. 35, salle rythmique, Collège de Chailly, Lausanne ; 6 leçons Fr. 30.—.
— Mardi 8 mai, 18 h. 50 et 20 heures, salle de paroisse de Montriond, avenue Dapples 50, Lausanne ; 7 leçons Fr. 35.—.

S'adresser à Mme M. A. Fischer, tél. (021) 26 63 19.

AVMCS

Association vaudoise des maîtres des classes supérieures

Le comité rappelle aux membres de l'association le questionnaire qui leur a été adressé. Pour permettre au plus grand nombre de répondre, le délai d'envoi est repoussé au 5 mai 1973.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Robert Dottrens octogénaire

Le 27 avril, Robert Dottrens fêtera son 80e anniversaire. C'est donc avec vingt jours d'avance que jeunes et anciens collègues se sont retrouvés pour lui manifester l'amitié des enseignants genevois.

Le comité de la SPG avait tenu à ce que cet anniversaire soit l'occasion de renouer avec une tradition quelque peu oubliée ces dernières années, tradition qui voulait qu'une fois au moins par année, enseignants actifs et retraités sympathisent autour d'une table, si possible bien garnie.

Les participants à la soirée du 12 avril à la Brasserie Internationale, on peut l'affirmer, furent séduits par l'ambiance et seront certainement parmi les premiers à s'inscrire pour le repas de l'an prochain.

Soirée sans protocole, faite de camaraderie, épicée de souvenirs et d'anecdotes. Des discours, bien sûr : celui du président qui après les souhaits de bienvenue, s'adressa plus particulièrement à Mme Dottrens ; celui de Liliane Urben, retraçant la carrière de Dottrens et évoquant son apport à la pédagogie en général, à l'enseignement genevois plus spécialement ; celui enfin du nouvel octogénaire : on apprit ainsi les aléas d'une carrière de pédagogue aux prises avec six chefs de département successifs, et au travers de leur personnalité, l'évolution de l'école genevoise.

Les témoignages « officiels » furent suivis des vœux de deux compagnons de route de Bottrens, Fiorina et Quiblier.

12 avril, une soirée appréciée, grâce entre autres à la verve et au talent de conteur de Robert Dottrens, à qui tout le monde, le comité de la SPG plus particulièrement, souhaite de continuer encore longtemps sa carrière déjà si riche.

R. Grob

Une figure marquante de la pédagogie :

A fin avril, Robert Dottrens fêtera ses 80 printemps ; son allure vive et sa constante disponibilité d'esprit ne peuvent évoquer qu'une saison de renouveau, de projets, le printemps.

Rappeler, même brièvement, quelques-unes des étapes de cette carrière, féconde s'il en fut, me paraît difficile : tout au plus peut-on la survoler ; 60 ans d'une activité aussi intense ne se résume pas en quelques lignes.

En 1912, à l'âge de 19 ans, Robert Dottrens est instituteur. Pas tout à fait par hasard, mais presque. N'avoir pas étudié le latin — pour une fois — sera bénéfique. En effet, s'il avait travaillé cette sacro-sainte langue morte, il se serait peut-être dirigé vers une autre section du collège et n'aurait pas choisi « la pédagogique ».

Etre instituteur : pour certains c'est l'arrivée, l'aboutissement : on s'installe dans sa classe comme on monte sur un bateau dont on ne descendra, dans les mêmes dispositions, que 40 ans plus tard. Pour lui, au contraire, c'est le début d'un marathon exceptionnel, dont je ne suis pas sûre qu'il soit actuellement arrivé au terme.

Directeur d'école en 1921, ayant au passage décroché une licence en sciences sociales, il est presque aussi tôt cha-

gé de cours à l'Institut Rousseau ; cet institut qui deviendra par la suite Institut des sciences de l'éducation et dont il sera codirecteur pendant 15 ans. Professeur de pédagogie générale, créateur du laboratoire de pédagogie expérimentale, privat-docent à la Faculté des sciences économiques et sociales, secrétaire de la Faculté de lettres, il fonde en 1929, avec d'autres précurseurs, le Bureau international de l'éducation. Entre-temps, ses recherches, sa réflexion sur les problèmes pédagogiques, ont fait germé dans son esprit l'idée de l'Ecole expérimentale du Mail qu'il crée en 1928. Il devient en 1931, et pour 25 ans, directeur des Etudes pédagogiques. C'est à lui que nous devons l'introduction d'une formation universitaire pour les enseignants primaires et enfantins.

Passons sur toutes ses activités internationales ; que ce soit pour l'UNESCO ou pour d'autres organismes, il porte aux 4 coins du monde le renom de l'Institut Rousseau, il fait connaître les expériences du Mail. Du Mexique au Congo, de Montevideo à Florence ou Zagreb, partout il transmet son enthousiasme.

Mais arrêtons-nous à Genève : pendant 25 ans Robert Dottrens a connu, formé, pratiquement 2 générations d'enseignants ; il les connaît bien, il a fait le tour des problèmes, de nos problèmes. Ce qui me frappe, à chaque rencontre, c'est qu'au fond, il n'en a pas « assez » ! Il n'est ni amer, ni désillusionné. Il a passé son existence à se battre pour l'école, à la vouloir — ardemment — ouverte sur la vie, à prôner un enseignement qui réponde d'abord aux besoins et aux possibilités des enfants, plutôt qu'aux désirs des adultes, qu'ils soient parents, patrons, grammairiens ou latinistes. Dans tous ses écrits, si nombreux, on retrouve ce souci primordial de former des hommes et des femmes équilibrés, solidement équipés pour affronter la vie pratique, la vie courante, capables de faire face à toutes les situations munis d'un bagage minimum, plutôt qu'empêtrés de mille petits colis inutiles.

Mais qu'est-ce que le bagage minimum ? Quand celui-ci ne veut pas lâcher ses règles de grammaire ; quand cet autre tient mordicus à son histoire suisse qui n'intéresse personne ; quand ce troisième veut maintenir à tout prix un vocabulaire que les enfants ne comprennent pas ; quand enfin ce quidam, qui n'a pas d'idées bien précises sur l'enseignement, s'acharne surtout à ménager certaines susceptibilités, politique ou autre ?

Connaissant sa vivacité et sa franchise — parfois bourrue, mais combien sympathique — j'imagine que R. Dottrens a dû se heurter à bien des obstacles, avoir la rage au cœur souvent, surtout quand il s'agit de vaincre cet obstacle invisible et d'autant plus malaisé à franchir : la force d'inertie !

Et pourtant, il arrive, après un demi-siècle de lutte, toujours aussi battant, frais comme un gardon, moins entamé — semble-t-il, que nous, ses cadets, lorsque parfois le doute nous prend et que, sans l'exprimer en paroles, nous nous demandons en notre for intérieur, s'il vaut vraiment la peine de continuer à répéter encore et toujours la même chose, si nous ne serons pas, toujours et encore, absorbés par le formidable poids de la machine administrative, par l'ordinateur qui imprime « L'essentiel est qu'extérieurement tout ait l'air de tourner rond » ?

Quel est le secret de cet homme, sinon d'avoir cru, contre vents et marées, avec sincérité, avec un optimisme têtu, d'avoir cru que l'enfance est un matériau merveilleux et fragile à la fois, riche et imprévisible, en perpétuelle évolution, capable du meilleur comme du pire, selon qu'on lui donne la main ou qu'on la tire à la laisse.

D'avoir cru, aussi, à ce foutu métier d'instituteur, d'en avoir décelé les ombres et les lumières, de les avoir regardés en face et d'avoir tenté d'apprendre, aux uns et aux autres — enseignants et enseignés — à se trouver bien ensemble, à essayer d'en sortir meilleurs.

Aujourd'hui c'est un merci chaleureux que la Société pédagogique genevoise apporte à Robert Dottrens, au nom des collègues de tous âges, au nom du comité. Un merci vibrant pour son exemple, pour sa solidité, pour sa foi inébranlable dans l'école, pour sa simplicité et sa grande compréhension qui font que jamais, on ne fait appel à lui en vain. Nous lui souhaitons une retraite heureuse, heureuse à sa mesure, c'est-à-dire au cours de laquelle il ne manquera pas de continuer à se passionner pour les problèmes pédagogiques et sociaux,- à nous en parler, à nous faire part de ses précieux conseils.

L. Urben.

Vu l'abondance des matières, votre chronique cantonale est incomplète.

Les articles éliminés paraîtront dans le numéro 16 de l'« Educateur ».

La rédaction.

Neuchâtel

Comité central

Entrevue avec le secrétaire de l'USS

Le 29 mars, M. Guido Nobel, secrétaire de l'Union syndicale suisse, s'est déplacé à Neuchâtel sur la demande du comité central. Les présidents de section avaient également été invités à participer à cette réunion. Seul thème de discussion : différend avec la VPOD. M. Nobel avait déjà été nanti du problème par le secrétariat fédératif de Zurich. Il était équitable de faire valoir également le point de vue de la SPN-VPOD. Après avoir écouté l'exposé de la situation résumé par quelques membres du comité central, le secrétaire de l'USS a présenté son opinion comme suit :

— L'USS est une organisation faîtière qui coiffe différentes fédérations sur le plan national. En tant que groupement cantonal, la SPN ne peut s'affilier directement.

— Si les enseignants neuchâtelois parviennent à regrouper une fédération suisse des enseignants syndiqués, même numériquement faible, cette nouvelle fédération pourrait alors s'intégrer directement dans le cadre de l'USS.

— M. Nobel voit aussi une autre solution : former une seule association avec les secondaires et mettre sur pied un secrétariat permanent dont le titulaire serait partiellement payé par la VPOD.

— Au premier chef cependant, M. Nobel nous incite à reprendre langue avec le secrétariat fédératif VPOD afin de parvenir à un compromis provisoirement acceptable aux deux parties en attendant la réalisation à long terme d'une des solutions citées plus haut.

Commission SPR d'éducation permanente

Cette commission a pour but de préciser sur le plan romand les désirs du corps enseignant en matière de perfectionnement (voir l'éditorial de l'« Educateur » N°10). Nos délégués sont Jean-Pierre Bornand et Jean-Pierre Buri dont le dernier rapport au Comité central permet d'affirmer que les Neuchâtelois sont actuellement en position privilégiée dans ce domaine.

Cartel VPOD

Composition du bureau :

président : Jean-Jacques Thiébaud

vice-président : Marcel Jaquet
caissier : Pierre Jemmely
secrétaire : Suzanne Voumard

Délégués SPN-VPOD :
François Bolle
Gérald Bouquet
François Bourquin
Hélène Guillaume
Bernard Jeanquartier
Gilbert Philippin

Autres délégués :
Secondaires, prof. et sup. : 5 délégués
Cantonniers : 3 délégués
Infirmiers de Perreux : 2 délégués
Administration cantonale : 3 délégués
+ des représentants des fonctionnaires communaux.

Le 29 mars au cours d'une entrevue entre le Comité central et les délégués SPN-VPOD, un tour d'horizon des problèmes actuellement en discussion au Cartel a pu être fait. Il fut surtout question de la Caisse de pension et de l'âge de la retraite. Après un exposé complet de Marcel Jaquet une large discussion s'ouvrit où les avis énoncés lors de l'assemblée générale de Fontainemelon furent rappelés. On exprima en outre le souhait que ces confrontations d'opinions, sur ce sujet et sur d'autres, aient un écho dans les sections afin que le Comité central puisse mandater ses délégués au Cartel en toute connaissance de cause.

G. R.

Vu l'abondance des matières, votre chronique cantonale est incomplète. Les articles éliminés paraîtront dans le numéro 16 de l'« Educateur ».
La rédaction.

Jura

Centre de perfectionnement du corps enseignant

1. **Formation continue, cours d'animateurs de dessin :** M. G. Tritten, lecteur à l'Université de Berne, Thoune, dès le mois de mai à Bienne.
2. **Les grands moments de la musique, des origines à nos jours :** M. L.-M. Suter, lecteur à l'Université de Berne et directeur de l'Ecole normale, Bienne, dès le mois de mai à Bienne.
3. **Allemand :** M. J.-P. Moeckli, directeur du Collège, Delémont, dès le mois de mai à Delémont.
4. **Littérature allemande :** M. H.-W. Grüninger, lecteur et directeur des études du brevet d'enseignement secondaire à l'Université de Berne, dès le mois de mai à Moutier.
5. **Environnement :** MM. L. Froidevaux, instituteur, Les Emibois, H. Treu, professeur, Ecole normale de Bienne, J. Wagner, professeur, Ecole normale de Delémont, Mme E. Carnal, professeur, Ecole normale de Delémont, les 2 mai, 9 mai, 16 mai, 23 mai, 30 mai à Moutier, Delémont, Porrentruy, St-Imier et Bienne, (cours décentralisés).
6. **Expérimentation : mathématique :** MM. M. Ferrario, C. Félix, F. von Niederhäusern, dès le 3 mai à Bienne, Malleray, Delémont.
7. **Expérimentation : mathématique :** MM. M. Ferrario, P.-A. Joset, L. Schoti, dès le 3 mai à Bienne, Malleray, Delémont.
8. **Soins aux malades à domicile :** Croix-Rouge suisse, Mmes Staufer et Vuilleumier, dès le 5 mai à Malleray.
9. **Précalcul :** M. G. Piquerez, Delémont et Sœur Robert Marie, Delémont, dès le 5 mai à Bienne.
10. **La radio à l'école :** M. F. Bourquin, Bienne, membre du groupe de travail romand pour la radio scolaire, le 8 mai à Moutier.
11. **Education musicale :** MM. H. Monnerat, professeur de musique à l'Ecole normale de Delémont, J.-L. Petignat, professeur de musique à l'Ecole normale de Porrentruy, les 9 mai, 16 mai, 23 mai à Moutier, Bienne, Tramelan (cours décentralisés).
12. **Natation - plongeon - sauvetage :** IEP et SJMG, le 12 mai à Macolin.
13. **Flore et végétation du Jura :** M. E. Grossenbacher, Delémont, dès le 12 mai.
14. **Broderie nordique :** Mlle Th. Oppliger, Hasle-Rüegsau, les 12 et 19 mai à Delémont.
15. **Broderie nordique :** Mlle Th. Oppliger, Hasle-Rüegsau, les 12 et 19 mai à Tavannes.
16. **Expérimentation : mathématique :** MM. M. Ferrario, G. Rubin, dès le 17 mai à Bienne, Malleray, Delémont.
17. **Confection de matériel didactique pour l'enseignement de la mathématique :** Mlle F. Waridel, Yverdon, assistée de Mme J. Worpe, Bienne, les 18 et 19 mai à Bienne.

Activité future de la SPJ

(Message du président central prononcé à l'AD de la SEB, à Berne, le 21.3.73)

En tant que commission pédagogique de la SEB, la Société pédagogique jurassienne poursuivra son action sur deux plans.

En premier lieu, il s'agit pour nous de continuer nos efforts en vue de la réalisation de l'Ecole romande.

Deuxièmement, nous avons à mettre sur pied, en étroite collaboration avec la DIP la commission d'étude de l'école globale réclamée par le Congrès de Bienne de décembre dernier.

Du fait de ces deux activités, une troisième surgit, impérieuse et urgente, celle de la réforme des structures de la SPJ. Une commission ad hoc est au travail. Sa réflexion est assez avancée pour pouvoir dire que nous devons nous attendre à des propositions de réformes structurales importantes et fondamentales. A l'avenir la SPJ ne pourra plus se satisfaire de son rôle de simple Commission pédagogique. Ce sont les événements de Romandie qui nous obligent à des adaptations indispensables si nous voulons continuer à être un partenaire valable.

Je tiens à souligner que, si notre détermination de changement est grande, rien ne sera entrepris sans consultation de la SEB et que notre intention est d'associer son secrétaire central à nos réflexions. Il n'est pas question non plus de remettre en cause notre association syndicale.

Toutefois, chacun doit comprendre que les temps ont changé et que, par la force des choses, notre statut doit être adapté.

Nous devons accepter le changement pour mieux le contrôler et le façonner à notre mesure si nous voulons continuer à être entendus et respectés par tous nos partenaires.

Le président SPJ :
Pierre Jelmi.

SJMG

Cours de natation, plongeon et sauvetage

En collaboration avec l'inspecteur cantonal d'éducation physique, la SJMG organise, **le samedi 12 mai 1973,** un cours de natation, plongeon et sauvetage, ouvert à **tous les enseignants** du Jura et de Bienne. Ce cours figure au programme 1973 du « Centre de perfectionnement du corps enseignant » sous le No 3.1.

Lieu : EFGS Macolin, piscine couverte chauffée.

Programme, horaire : samedi 12 mai

1973, natation, plongeon et sauvetage, théorie et films de 8 h. 30 à 17 heures (repas à l'EFGS).

Inscription : jusqu'au **10 mai 1973** (jeudi) auprès du directeur du cours (utiliser le bulletin ci-dessous).

Directeur du cours : M. Henri Girod, inspecteur cantonal d'éducation physique, **2533 Evilard.**

Vu l'abondance des matières, votre chronique cantonale est incomplète. Les articles éliminés paraîtront dans le numéro 16 de l'« Educateur ».

La rédaction.

Fribourg

L'activité de la S.P.V. ne chôme pas

Les comités se suivent...

En donnant le coup d'envoi à cette relation, nous voudrions nous dispenser d'évoquer à nouveau, très brièvement, la distinction très nette entre les deux entités suivantes : d'une part l'Association cantonale qui réunit tous les groupements de base de l'enseignement primaire, d'autre part, la SPF rassemblant uniquement les enseignants francophones. La mission que poursuit la première, à savoir les intérêts matériels de la profession, justifie amplement son existence, son rôle irremplaçable. Tout récemment encore et durant plusieurs mois, son comité menait d'âpres négociations avec les représentants de l'Etat pour n'obtenir qu'une modeste réadaptation des traitements relatifs à la corporation. On comprend dès lors pourquoi l'Association comme telle, considère ses objectifs précis comme une chasse gardée. Et c'est tant mieux pour notre SPF de n'avoir pas à s'occuper de tels problèmes. La mise en place de ses structures, l'attention qu'elle se doit de vouer à la coordination avec la SPR, constituent pour elle un programme d'activité qu'elle ne peut raisonnablement dépasser. Son comité d'ailleurs en est bien conscient qui reconnaît ne pouvoir imprimer un rythme plus rapide à des réalisations qu'il voudrait déjà avoir résolues. Les actes sont parfois fort loin des intentions. Les délibérations édifient lentement les prises de position que la SPF doit prendre au stade actuel de son organisation.

Analysant l'activité déployée par le comité depuis l'assemblée générale de novembre 1972, on sait combien cet organe voudrait aller plus vite, déjouer le piège des discussions oiseuses ou byzantines qui retardent inutilement les résolutions. La lenteur des travaux trahit bien le sérieux de la tâche à absoudre ; elle traduit tout autant la bonne volonté des dirigeants dont le dynamisme ne saurait être mis en cause. Très souvent sur la brèche, les présidents de sections d'arrondissements, la plupart surchargés, ne ménagent pas leur temps, leur dévouement.

Essayons d'esquisser un rapide survol des problèmes mis à l'ordre du jour depuis l'AD de novembre 1972, problèmes nombreux qui ont nourri les délibérations des quatre dernières séances mensuelles du comité.

Education permanente

On s'efforce de ne pas la confondre avec le recyclage proprement dit. Le projet de perfectionnement professionnel, communément appelé projet Maillard, quoique largement approuvé dans son ensemble, soulève un certain nombre de remarques exposées par Mlles Jaggi et Bord. Leurs observations procèdent des préoccupations suivantes : la représentativité du corps enseignant primaire dans la commission plénière, l'assouplissement du caractère quelque peu dirigiste du projet qu'on juge trop inspiré par le recyclage et pas assez par les impératifs de la formation continue. C'est assez relever l'importance qu'on attribue désormais aux besoins du perfectionnement permanent qui anime la grande majorité des enseignants. Dans la diversité des interprétations, on en vient à souhaiter l'emploi de formules souples, générales, plutôt que d'exposer les délibérations à ratiociner. Là encore, l'Association cantonale, dont fait partie d'ailleurs la SPF, sera le partenaire privilégié dans l'adoption finale du projet. La volonté de perfectionnement affirmée par une large couche du corps enseignant n'est certes pas le moindre atout à opposer aux détracteurs de l'école actuelle. L'expression « Perfectionnement professionnel », selon les uns, devrait céder le pas au titre suivant : « Perfectionnement du CE ».

Statuts de la SPF

Depuis longtemps sur le chantier, leur cheminement vers une solution finale satisfaisante n'est pas encore près d'aboutir. On s'en préoccupe au sein des sections d'arrondissements comme au Comité cantonal qui doit en ciseler l'énoncé. L'examen de ces statuts est trop souvent supplanté par l'attention à porter sur des thèmes plus urgents. Là encore, il faut convenir que si la lenteur peut être bonne conseillère, elle conduit inévitablement à l'engorgement des problèmes.

Choix de la deuxième langue nationale

Si les points de vue émis par les sections régionales divergent quelque peu, une large majorité incline délibérément vers le choix de l'allemand. Les raisons sérieuses et profondes de cette option ne manquent pas : le bilanguisme cantonal fribourgeois, un évident souci de solidarité nationale, l'importance croissante des échanges avec la Suisse alémanique. L'anglais et l'espéranto à l'école ont bien « le temps d'attendre ». Et si la Suisse alémanique proposait le russe au lieu du français ? La cohésion jugée nécessaire de la coexistence de nos langues est davantage qu'une fantaisie de l'histoire. En présence de ce choix, les esprits pondérés nous conseillent d'être réalistes, raisonnables et prudents en face de tant d'innovations dont l'importance et l'efficacité restent à démontrer.

A quelle époque de la scolarité introduire l'allemand ?

Selon un article paru dans la « TIM » du 24 janvier, la Commission romande ad hoc recommande à l'unanimité le démarrage de l'étude de la deuxième langue au début de la 3e primaire (9 ans). Quant à la SPF, une nette majorité jette son dévolu sur le début de la 4e classe, soit un an plus tard, la poursuite de l'allemand et l'introduction de l'anglais étant réservées au degré secondaire. Un examen sérieux a porté maintes fois sur la préparation adéquate des maîtres, sur le choix de la méthode, sur son importance dans le programme.

Rédaction du rapport en vue du Congrès de la SPR 1974

A ce sujet, pourquoi cacher le désappointement causé par la prise de position négative du président SPF lors de l'attribution de cette charge ? On se rappelle qu'après le désistement fribourgeois, la délégation SPVal a déclaré prendre à son compte l'établissement de ce rapport. Le dénouement de cette affaire paraît relever d'un regrettable malentendu. En effet, la position fribourgeoise eût été différente si, comme on l'a appris par la suite, ses auteurs avaient pu, dès le départ, compter sur la collaboration de deux dé-

légués cantonaux. Lesquels ont été désignés par la SPF en la personne de Mme Lanthmann et de M. Jules Lenweiter. Que conclure à ce propos ? Tout d'abord qu'au sein du comité SPR, on aurait dû, lors de la présentation d'une candidature, annoncer la possibilité de faire appel à des collaborateurs cantonaux. Que d'autre part, on doive regretter que le comité SPF n'ait pas eu le temps suffisant d'envisager plus à fond l'acceptation éventuelle de cette mission. Mais soyons beaux joueurs et souhaitons bon vent et bon port à l'entreprise valaisanne.

Commission d'écriture

La SPF suit avec attention l'activité de la Commission romande en la matière. Le délégué fribourgeois, M. Suchet, fait régulièrement part des travaux soit au sein de la SPR, soit dans le cadre de la délégation cantonale qu'il a constituée. La copieuse documentation qu'il détient prouve que les projets de la Commission romande sont encore bien loin de leur terme.

Du côté des finances de la SPF

Le caissier, Bernard Perritaz déclare que dans un proche avenir toutes les sections d'arrondissements auront versé pour 1972 le supplément de cotisation de 5 francs. Pour 1973, l'arrondissement de La Broye, prend les devants, opérant en janvier déjà le versement d'un acompte de 2500 francs. « Faites-moi de bonnes finances », dit un jour un certain ministre.

Conclusion

Le tour d'horizon des travaux de la SPF est sans doute bien incomplet. Beaucoup d'autres problèmes, mineurs en soi, ont sollicité l'attention du comité SPF et de certaines commissions dont l'une des plus actives est celle de l'éducation permanente, parce que, mise en présence de questions très actuelles et plus immédiates qui ne souffrent aucun renvoi. Il s'agit de ne pas manquer le coche, ni le train.

Enfin, qu'on nous permette ou qu'on nous pardonne une allusion à l'émoi causé par les prises de position du grand Européen neuchâtelois qui dénonce avec vigueur « les méfaits de l'instruction publique » (« TIM » du 1.4.1973). Rassurons-nous à la pensée qu'au temps de sa jeunesse, Denis de Rougemont « était bien conscient que, conditionné lui-même par l'école, il n'était pas à même de proposer un modèle cohérent nouveau ».

A. Carrel.

Valais

Prévoyance sociale : l'AI

Dans le No 12 de mars, une information a été donnée sur les prestations AVS à partir du 1er janvier 1973. Comme annoncé, le présent numéro renseigne sur les prestations de l'AI. Celles-ci sont également valables dès le 1er janvier de cette année. Elles sont le résultat de la 8e révision en la matière.

Bénéficiaires de l'AI

Les prestations de l'AI sont accordées aux assurés qui, par suite d'une atteinte à leur santé, sont incapables d'exercer une activité lucrative ou présentent une incapacité de travail permanente ou de longue durée.

Les mineurs sont réputés invalides lorsque l'atteinte à leur santé aura vraisemblablement pour conséquence une incapacité de gain.

Les prestations sont accordées pour toute invalidité : celle-ci peut être de nature physique ou mentale, provenir d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident.

But de l'AI

Le but essentiel de l'AI est la réadaptation ou le reclassement des assurés dans la vie active. Elle accorde à cet effet :
— des mesures médicales de réadaptation,
— des mesures d'adaptation d'ordre professionnel,
— des subsides pour la formation scolaire spéciale d'enfants invalides,
— des contributions aux frais de soins en faveur de mineurs impotents,
— des moyens auxiliaires,
— des indemnités journalières.

Des rentes ne sont accordées que dans le cas où les mesures de réadaptation se révèlent inutiles ou ne permettent pas d'atteindre le but recherché.

Mesures médicales de réadaptation

L'AI n'accorde pas aux assurés des mesures médicales ayant pour objet le traitement de l'affection, mais seulement celles qui sont nécessaires à la réadaptation professionnelle et de nature à améliorer de façon durable et importante la capacité de gain ou à la préserver d'une importante diminution.

Pour les mineurs atteints d'une infirmité congénitale, l'AI prend à sa charge toutes les mesures médicales nécessaires au traitement de l'infirmité, sans tenir compte de la capacité de gain future.

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

L'AI accorde à titre de mesures d'ordre professionnel :
— l'orientation professionnelle pour les assurés dont l'invalidité rend difficile le choix d'une profession ou l'exercice de leur activité antérieure ;
— la couverture des frais supplémentaires causés par l'invalidité pour la formation professionnelle initiale, pour le perfectionnement ultérieur ou la préparation à un travail auxiliaire ;
— le reclassement dans une nouvelle profession ;
— la rééducation dans la même profession ;
— le placement des invalides ;
— une aide éventuelle en capital afin de permettre à l'assuré d'entreprendre une activité comme travailleur indépendant.

Subsides de formation scolaire spéciale

Des subsides aux frais d'école et, le cas échéant, aux frais de pension sont accordés pour la formation scolaire spéciale des mineurs atteints dans leur intégrité mentale ou corporelle.

Des subsides aux frais d'école et, le cas échéant, de pension sont également accordés en faveur d'enfants en âge préscolaire qui, par suite d'invalidité ont besoin de mesures pédagogiques spéciales.

L'AI alloue en outre des indemnités pour des mesures parascolaires telles que :
— cours d'orthophonie pour mineurs atteints de graves difficultés d'élocution ;
— cours de lecture labiale et d'entraînement auditif pour mineurs durs d'oreilles ;
— cours d'acquisition et de structuration du langage pour débiles mentaux gravement atteints ;
— cours de gymnastique spéciale d'éducation de la motricité.

Contribution aux frais de soins de mineurs impotents

Les enfants impotents âgés de plus de 2 ans ont droit à une contribution aux frais de soins spéciaux donnés à domicile ou dans un établissement spécialisé. Cette indemnité est servie selon le degré de gravité de l'impotence. Le cas échéant, elle contribue également aux frais de pension.

Moyens auxiliaires

L'AI accorde les moyens auxiliaires dont a besoin l'invalide pour exercer une activité lucrative ou accomplir ses travaux habituels, pour étudier ou apprendre un métier, tels que : membres artificiels, appareils de soutien et de marche, appareils acoustiques, fauteuils roulants, véhicules à moteur, etc.

Indemnités journalières

Dès l'âge de 18 ans, l'assuré a droit à une indemnité journalière pendant la réadaptation s'il est empêché par cette mesure d'exercer une activité lucrative. Aucune indemnité n'est allouée pendant la formation professionnelle initiale. La même disposition s'applique aux assurés mineurs qui n'ont pas encore exercé d'activité lucrative ou qui font un apprentissage ou des études.

Rentes d'invalidité

Ces rentes ne sont accordées que si une réadaptation ne s'avère pas possible. Le droit à la rente ne prend pas naissance si l'incapacité de gain est passagère ou de peu d'importance, mais seulement lorsque l'assuré présente une incapacité permanente de gain de la moitié au moins ou dès qu'il a subi une incapacité de travail de la moitié au moins en moyenne pendant 360 jours et qu'il présente encore une même incapacité.

Si la capacité de gain a diminué de la moitié, il est accordé une demi-rente d'invalidité. Il faut une diminution de deux tiers au moins pour une rente entière. Pour évaluer le degré d'invalidité, on compare le gain réalisé avant et après la survenance de l'invalidité.

La rente AI n'est accordée qu'après l'accomplissement de la 18e année. Elle s'éteint par le retour de l'assuré à la vie active, au plus tard à la naissance du droit à une rente AVS.

Le calcul des rentes AI s'effectue selon les mêmes règles que celles de l'AVS. La rente AI dépend donc également du montant du revenu annuel moyen de l'assuré. Il existe des rentes simples d'invalidité et des rentes d'invalidité pour couples. Ces dernières sont allouées lorsque l'épouse est âgée de 60 ans ou qu'elle est également invalide pour la moitié au moins.

L'invalide marié qui n'a pas droit à une rente d'invalidité pour couple reçoit une rente complémentaire pour son épouse. Il peut également prétendre à des rentes pour enfants.

La rente complémentaire pour l'épouse s'élève à 35 %, la rente simple pour enfant à 40 % et la rente double pour enfant à 60 % de la rente simple d'invalidité.

Exemples de rentes d'invalidité entières

(Rentes entières pour une durée de cotisations complète et une incapacité de gain de deux tiers au moins.)

Base de calcul	Rentes d'invalidité		Prestations en faveur des proches		
Revenu annuel moyen déterminant francs	Simples par mois francs	Pour couple par mois francs	Rente complémentaire pour l'épouse par mois francs	Rente simple pour enfant par mois francs	Rente double pour enfant francs
jusqu'à 4 800	400	600	140	160	240
7 200	440	660	154	176	264
10 200	490	735	172	196	294
13 200	540	810	189	216	324
16 200	590	885	207	236	354
19 200	640	960	224	256	384
22 200	690	1035	242	276	414
25 200	740	1110	259	296	444
28 800	800	1200	280	320	480

En cas de durée incomplète de cotisations, la rente est en fonction des années manquantes.

Allocation pour impotent

Les assurés qui ont besoin de façon permanente de l'aide d'autrui ou d'une surveillance personnelle pour accomplir les actes ordinaires de la vie ont droit à une allocation supplémentaire dont le montant varie selon le degré d'impotence. Elle continue à être versée après la naissance du droit à une rente de vieillesse.

Vincent Dussex.

A louer colonie de vacances

La commission de la colonie de vacances de la commune de Broc met en location son immeuble « Beau-Soleil » sis sur le territoire de la commune de Leysin.

Période de location : du 5 au 26 août 1973

Capacité : 48 lits

Prix de location : Fr. 3200.— sans charges
Fr. 3500.— charges comprises

Renseignements et inscriptions auprès de M. Emile Scherly, président, 1636 Broc-Fabrique. (Tél. (029) 6 15 28)

Institut évangélique « Le Parc », Glion (jeunes filles de la Suisse alémanique, de 16 à 17 ans)

cherche pour le printemps ou plus tard

maître principal

et pour tout de suite, **institutrice, instituteur,** pour quelques heures, pour les branches : chimie, physique, éventuellement calcul et sport.

S'adresser à la direction : tél. (021) 61 45 85

77-ER-72

ELMO

La technique moderne fait la décision...

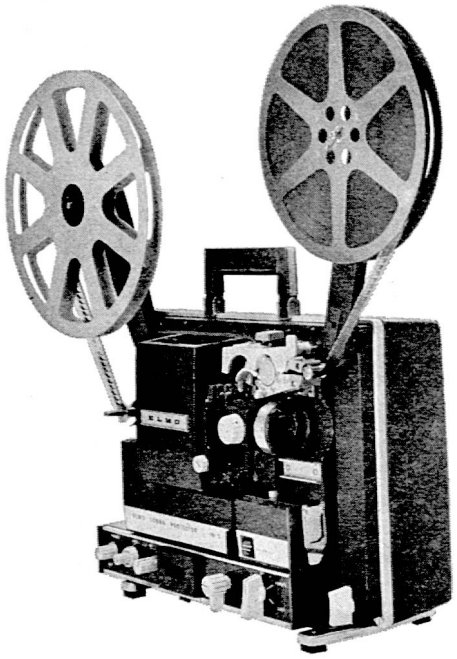

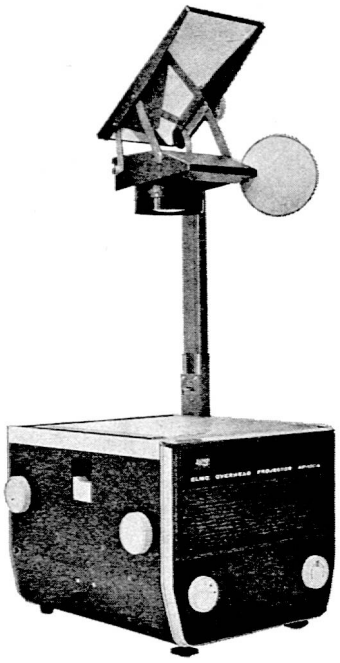

ELMO-FILMATIC 16-S

- Projecteur ciné 16 mm pour films muets, sonores optiques et magnétiques
- Mise en place du film automatique (passage visible et accessible d'où sécurité parfaite)
- Mise en place et retrait manuels du film possible
- Projection en marche avant, arrière et à l'arrêt
- Projection au ralenti (6 images à la seconde)
- Haute luminosité par lampe halogène 24 V/250 W
- Marche silencieuse
- Double haut-parleur dans le couvercle
- Service de qualité dans toute la Suisse

ELMO HP-100

- Rétroprojecteur de conception moderne
- Haute luminosité par lampe halogène 650W
- Excellente netteté par objectif à 3 lentilles
- Ventilation silencieuse et efficace
- Dispositif anti-éblouissant pour l'opérateur
- Rétroviseur pour contrôle sur l'écran
- Thermostat incorporé
- Appareil pliable pour un transport aisé
- Y compris housse et dispositif d'avancement avec rouleau transparent

je/nous désire(ons) *

☐ Documentation technique

☐ Conseil personnel

☐ Heure de visite désirée

*marquer d'une croix ce qui convient

Nom: _____

Adresse: _____

Lieu et no postal: _____

Tel.: _____

Représentation générale pour la Suisse

ERNO

ERNO PHOTO AG,
Restelbergstr. 49, 8044 Zürich

Rencontres culturelles de jeunes en Avignon

Première session : Les jeunes et la cité en Europe

Cette rencontre s'adresse plus particulièrement aux jeunes désirant participer à l'animation socio-culturelle dans leur pays. Son programme comporte une découverte de la condition des jeunes dans la ville d'accueil, des débats sur l'éducation permanente et la jeunesse, des travaux de groupe et des confrontations d'expériences entre participants. Il sera complété par des excursions et des visites, des soirées de détente et des spectacles au Festival d'Avignon.

Dates : du 8 au 21 juillet 1973

Dates : du 8 au 21 juillet 1973

Deuxième session : Regards sur Avignon, son festival et sa région

Son programme comporte une découverte de la ville et de la région, des excursions et des visites, des spectacles au festival et des rencontres avec les créateurs et interprètes, des confrontations sur la vie culturelle des jeunes dans les pays d'Europe et des veillées récréatives.

Dates : du 8 au 21 juillet 1973

Prix : 550 F

Nota : ces deux sessions sont complémentaires. Il est possible de participer successivement à l'une et à l'autre. Elles sont ouvertes aux ressortissant de tous les pays européens et à ceux des autres continents.

Les prix comprennent l'hébergement complet dans des locaux confortables, des repas de qualité, des excursions, des visites et l'ensemble des activités de la rencontre.

Inscriptions : Office central pour la coopération culturelle internationale (OFFICO), 3, r. Récamier, 75-Paris 7e

Remboursement éventuel de 50 % des frais de voyage

Le secteur FORMATION du Centre des loisirs de Neuchâtel organise les 26 et 27 mai 1973

UN SÉMINAIRE SUR LA BANDE DESSINÉE

animé par M. Georges Pernin, animateur UFCV (délégation Orléans-France)

Coût : Fr. 30.— (logement et repas non compris)

Places limitées à 30.

Contenu : découverte de la bande dessinée, son contenu, sa forme, comment est-elle réalisée ? Application de grilles de décodage. Comment réaliser des bandes dessinées avec des jeunes et des adultes ?

Renseignements et inscriptions :

CENTRE DES LOISIRS DE NEUCHÂTEL
Chemin de la Boine 31
2000 Neuchâtel - Tél. (038) 25 47 25

LA FONDATION VAUDOISE EN FAVEUR DES HANDICAPÉS MENTAUX

(créée par l'Association de parents de handicapés mentaux), cherche, en vue de l'ouverture de son home-atelier pour jeunes adultes de Vernand-Lausanne

UN DIRECTEUR OU UNE DIRECTRICE

ayant une expérience des handicapés mentaux, si possible adultes.

L'exploitation du home-atelier (60 internes et des externes) débutera en 1975. L'engagement devrait intervenir dès 1973-1974, de façon que le directeur puisse être associé aux problèmes d'installation.

Présenter les offres avec curriculum vitae détaillé, copies de certificats et références à la Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux, Pont-Neuf 6, Case postale 296, 1110 Morges.

BLOCS LOGIQUES pour écoles et écoles enfantines

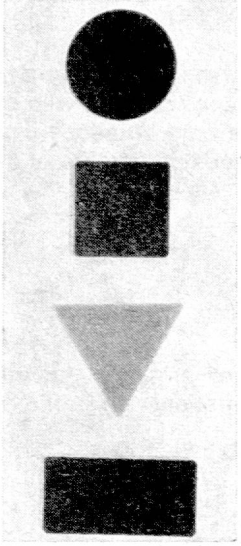

NOUVEAU !

Modèle de démonstration en bois de Brienz,
belles couleurs ne couvrant pas le bois.

Grand modèle en caisse de bois avec compartiments	Fr. 60.—
Grand modèle en sachet plastique	Fr. 40.—
Grand modèle en plastique	Fr. 40.—
Modèle pour les élèves, moyen, en bois	Fr. 13.—
Modèle pour les élèves, moyen, en plastique	Fr. 15.—

Demandez ces blocs logiques à choix avec droit de restitution !

BON Je commande à choix avec droit de restitution les blocs logiques suivants : à Fr.

Adresse

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen BE, tél. (061) 89 68 85

1/4 HENNIEZ LITHINÉE

Mt-Pèlerin 900 m. à 10 min. par le funiculaire

Vevey 380 m.

Les Pléiades 1400 m. à 45 minutes par automotrices à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 12

L'Arlequin – **Lausanne**

Librairie-Papeterie

Jeux éducatifs
Matériel didactique

Bd de Grancy 38 Places de par

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux